

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTEGRAL — 21^e SEANCE2^e Séance du Vendredi 19 Mai 1967.

SOMMAIRE

1. — Prise d'acte du dépôt et discussion d'une motion de censure (p. 1109).
MM. Mendès-France, Debré, ministre de l'économie et des finances; Pompidou, Premier ministre; Capitant.
Renvoi de la suite du débat.
2. — Ordre du jour (p. 1122).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures trente minutes.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PRISE D'ACTE DU DEPOT ET DISCUSSION
D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la prise d'acte du dépôt et la discussion d'une motion de censure.

J'ai, en effet, reçu hier, à seize heures vingt-cinq minutes, en application de l'alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution, le document suivant :

- « Motion de censure.
- « L'Assemblée nationale,
- « Considérant que le Gouvernement justifie aujourd'hui sa demande de pouvoirs spéciaux par des difficultés cachées jusqu'ici au peuple français, alors qu'il n'a cessé, pendant la récente campagne électorale, de prétendre que la situation de la France était excellente;
- « Considérant que le Premier ministre a refusé de soumettre au jugement de la représentation nationale un véritable programme de gouvernement et qu'il exige malgré tout la confiance du Parlement sur une exorbitante délégation de pouvoir qui dessaisit, en fait, les élus du rôle que le peuple vient de leur confier;
- « Estimant que les problèmes posés par le Marché commun concernent l'ensemble de la population et doivent, en conséquence, être examinés par la représentation nationale et qu'ils ne sont évoqués par le Gouvernement que pour dissimuler le caractère inquiétant des méthodes retenues et des mesures envisagées par lui dans les domaines de la sécurité sociale, de l'emploi, de la décentralisation, de l'organisation régionale et des revenus des salariés;

« Censure le Gouvernement, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. » (1)

En application du troisième alinéa de l'article 152 du règlement, l'Assemblée prend acte de ce dépôt.

Conformément à l'ordre du jour fixé, la discussion de cette motion va commencer immédiatement.

Mais il est entendu que le vote ne pourra intervenir en tout état de cause avant demain, samedi, à seize heures vingt-cinq minutes.

(1) La motion porte les 49 signatures suivantes : MM. Mitterrand, Waldeck Rochet, Guy Mollet, Fajon, Billères, Paul Laurent, Defferre, Robert Ballanger, Allainmat, Raoul Bayou, Benoit, Berthouin, Billoux, Boulay, Bouloche, Bouthière, Cassagne, Chandernagor, Chochoy, Arthur Cornette, Pierre Cot, Delorme, Depietri, Desonches, Desson, Doze, Dupuy, Escandé, Estier, Robert Fabre, Léon Felix, Filloud, Gaudin, Gosnat, Houél, Lampe, Lebon, Loustau, Maisonnat, Mnaceau, Maroselli, Mermet, Métyer, Notebart, Mme Prin, Mme Colette Privat, MM. André Rey, Rigout, Roger.

En application de l'article 151 du règlement, le débat a été organisé.

L'ordre et la durée des interventions ont été affichés.

La parole est à M. Pierre Mendès-France, premier orateur inscrit. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Pierre Mendès-France. Mesdames, messieurs, le groupe de la gauche démocrate et socialiste, auquel je suis apparenté, m'a fait la confiance de me faire figurer parmi ceux de ses membres appelés à justifier, à cette tribune, la motion de censure qui trahit la position de l'ensemble de la gauche dans ce débat.

Ce n'est pas la première fois et de loin — M. le Premier ministre l'a rappelé hier — que l'Assemblée est appelée à déléguer des pouvoirs au Gouvernement : sous la IV^e République, par le moyen des décrets-lois ; sous la V^e République, par le moyen d'une loi d'habilitation en vertu de l'article 38 de la Constitution. Mais je crois pouvoir dire que, pour la première fois, l'Assemblée est aujourd'hui appelée à donner un blanc-seing pur et simple, car elle ne connaît nullement — même d'une manière vague ou générale — l'usage que le Gouvernement entend faire des pouvoirs très larges qu'il sollicite.

L'exposé des motifs du projet est extrêmement laconique. Quant à l'exposé de M. le Premier ministre devant la commission spéciale, il ne nous a apporté ni beaucoup de lumière ni beaucoup de précision. M. le Premier ministre n'a pas pu ou voulu répondre à un certain nombre de questions posées par des commissaires. Il a refusé de communiquer à la commission des rapports dont elle désirait pourtant prendre connaissance, tels que le rapport Ortoli, le rapport Csnivet et d'autres documents de ce genre.

Le discours que M. le Premier ministre a prononcé hier, devant l'Assemblée nationale, a certes apporté, sur quelques points particuliers, diverses indications, mais très incomplètes. Par contre sur la politique économique générale du Gouvernement, sur l'orientation d'ensemble, sur son appréciation de la conjoncture et de la politique qui doit être menée pour y faire face, nous n'avons reçu aucune explication. Cela est tellement vrai que M. le Premier ministre qui ne pouvait pas ne pas en avoir conscience, nous a proposé qu'un grand débat se déroule devant l'Assemblée sur les matières économiques, financières et sociales avant la fin de la session, c'est-à-dire à un moment où les pleins pouvoirs auront déjà été accordés ! Jusque là, nous ne saurons donc rien des mesures que le Gouvernement veut prendre par ordonnances. Il faudra voter d'abord !

Aussi n'essaierai-je pas de discuter, matière par matière, paragraphe par paragraphe, les sujets visés à l'article premier du projet de loi. Il me paraît préférable d'essayer de comprendre ce que peut être la politique d'ensemble, la politique globale du Gouvernement, au service de laquelle il mettra les pouvoirs nouveaux qu'il nous demande.

Pour cela, dans la première partie de mon discours, j'analyserai l'action menée hier par le Gouvernement, car c'est la seule manière pour nous de discerner ce que sera probablement son action de demain.

Ensuite, dans la seconde partie de mon exposé, je me tournerai vers l'avenir pour esquisser les lignes principales de la politique économique qui devrait être celle de notre pays, politique économique qui se dessine dans les programmes publiés par les diverses formations de la gauche et par les organisations syndicales.

D'abord le passé.

Depuis la fin de la dernière guerre et jusqu'à la V^e République, le développement du pays avait suivi un processus à

peu près constant : investissements très importants dans les secteurs publics et nationalisés, encouragement aux investissements privés, croissance rapide, plein emploi — c'était le côté positif, mais aussi tension sur les prix, faiblesse politique du régime qui lui interdisait de faire les réformes de structure destinées à stabiliser les mouvements de prix et à modérer la demande, d'où des tendances inflationnistes et de fréquentes dévaluations — c'était l'aspect négatif.

Vous avez voulu, monsieur le Premier ministre, mettre un terme à l'inflation. Nous n'avons probablement pas de l'inflation la même conception, bien que nous en condamnions également la malversation.

Pour certains, dont je suis, dans un pays développé comme le nôtre et dans la période que nous vivons, l'inflation prend naissance et se diffuse dans l'économie à partir de certaines rigidités de l'offre et de la demande, lorsque celles-ci ne peuvent s'adapter l'une à l'autre. Quand un tel déséquilibre se produit ou s'aggrave dans un domaine déterminé, des rigidités structurelles peuvent apparaître tantôt inévitables, tantôt évitables : inévitables, par exemple, par le manque physique de certains facteurs de production momentanément irremplaçables ; évitables, par exemple, lorsqu'il s'agit de la persistance de spéculations qu'on n'a pas le courage de maîtriser, comme c'est le cas depuis une dizaine d'années en matière immobilière et foncière.

Diverses rigidités structurelles, disais-je, peuvent apparaître, entraînant des tensions sur les prix, sur les salaires, sur les investissements, tensions caractéristiques des phénomènes d'inflation.

Le combat contre l'inflation implique donc un effort de réformes, parfois profondes et courageuses, des structures fautiveuses, de ces structures qui créent les goulots d'étranglement et les manques d'adaptabilité et de mobilité économiques. Ces réformes, dont certaines ont parfois été annoncées par vous, n'ont pas été réalisées, ni même entreprises.

Pour prendre un exemple dans un domaine que j'évoquais à l'instant, la spéculation immobilière n'a depuis cinq ans appelé de votre part aucune réaction, aucune défense véritable. Et, lorsque M. Pisani a mis en avant quelques propositions à cette fin, elles ont été amenues, émasculées, finalement ajournées, de telle sorte qu'elles sont encore en instance devant notre Assemblée et sous une forme très édulcorée et très insuffisante. C'est ce qui a motivé dernièrement la protestation de M. Defferre devant la commission des lois lorsqu'il a posé des questions pertinentes et sévères concernant la politique foncière, et sur lesquelles nous ne connaissons pas encore la position et les réponses du Gouvernement.

En réalité, pour vos ministres des finances successifs, l'inflation est un fait purement monétaire — c'est là qu'apparaît cette différence de conception à laquelle j'ai fait allusion — et pour y remédier, ils ont cherché exclusivement, au cours des dernières années, à limiter la masse monétaire. Ils ont donc voulu réduire les occasions de création de francs et, pour ce faire, ils ont comprimé tout particulièrement la contribution de l'Etat, des banques et, finalement, des entreprises elles-mêmes à l'investissement, au moment où nous avons tant de retards à rattraper et alors que ces investissements pouvaient précisément remédier à des rigidités qu'il faudra cependant faire disparaître si l'on veut trouver les seules solutions réellement valables.

Sans doute, pour soutenir le volume global des investissements, vous comptez, au moins à terme, sur l'initiative privée, sur l'épargne spontanée des particuliers. Vous espérez qu'un contexte politique et économique approprié inciterait les particuliers à consommer moins, par conséquent à épargner plus, et à confier leurs épargnes aux investisseurs privés par l'intermédiaire d'un marché financier rénové ; enfin, rénové à la manière du XIX^e siècle !

Toute la politique des dernières années a reposé sur ce rêve du retour à l'âge d'or capitaliste. C'est pour cela, c'est pour animer et ranimer les circuits financiers et monétaires d'autrefois que vous avez dégrévé, année après année, les capitaux et leurs revenus. C'est votre excellent ami, M. Loichot, qui a publié un tableau cruel qui permet de comparer, année par année, depuis 1959 — mais pourquoi a-t-il méchamment choisi cette année de référence ? — la recette nette d'un capitaliste qui reçoit, par exemple, un million de dividendes bruts et qui a vu sa situation fiscale régulièrement améliorée, et celle d'un salarié qui, pour un million de salaires bruts — dans les deux cas il s'agit d'anciens francs — a vu régulièrement augmenter sa feuille d'impôt. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur certains bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

C'est encore un journal de votre majorité qui s'indignait récemment « d'une politique des revenus qui, à l'endroit des travailleurs, n'est rien d'autre qu'une police des salaires limitant la croissance de leurs rémunérations ; alors que dans le même temps sont bénéficiaires de dégrèvements répétés les revenus des possédants et notamment les dividendes secrétés par leurs actions ».

C'est M. Edgar Faure qui nous confiait un soir, à la télévision, qu'il aurait été juste, lorsqu'on a inventé le crédit d'impôt et l'avois fiscal au profit des possesseurs de revenus de capitaux, de prendre des mesures équivalentes et symétriques au profit des salariés.

A vrai dire, si on l'avait suivi, il ne resterait pas grand-chose de l'impôt sur le revenu ; surtout aujourd'hui puisque, par un décret récent, a été prévue l'exonération totale de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour le produit des placements en valeurs mobilières effectués en vertu d'engagements d'épargne à long terme.

C'est le même journal de votre majorité qui calculait l'avantage ainsi réservé à certains capitalistes, et qui montrait que dans tel cas, chiffré par lui pour un revenu permanent égal à cent francs, par exemple, la valorisation de la recette nette de 1959 à 1966 a été de 670 p. 100, l'augmentation de 570 p. 100 provenant entièrement de réductions d'impôt !

On comprend dès lors que les membres de la commission des finances se soient inquiétés de savoir si M. le ministre de l'économie et des finances avait l'intention de prendre de nouvelles mesures fiscales par ordonnances.

Monsieur le ministre, vous leur avez répondu, voici deux semaines, que le projet de loi actuellement en discussion ne comportait aucune délégation fiscale, ce qui signifiait, semble-t-il, que vous ne prendriez par ordonnance aucune disposition modifiant la fiscalité en vigueur ni pour surcharger telle catégorie de contribuables ni pour avantager telle autre.

Aussi notre surprise a-t-elle été grande lorsque, devant la commission spéciale, tenant un langage moins net et moins catégorique, le Gouvernement a paru se réserver le droit de prendre ce qu'il a appelé des mesures fiscales d'incitation, ce qui peut impliquer soit des détaxations, soit des remaniements de tarifs ou d'assiette, des remaniements sélectifs ou discriminatoires, c'est-à-dire un ensemble de dispositions qui peuvent entraîner ici des majorations et là des dégrèvements.

Il est indispensable que l'Assemblée connaisse bien la portée, en la matière, de ce qu'on lui demande de voter, que le Gouvernement l'éclaire donc loyalement sur ce point et dise si le droit de prendre des ordonnances lui permettra demain d'arrêter de nouvelles dispositions fiscales. L'Assemblée a le droit de savoir cela, au moins.

Quoi qu'il en soit, vos générosités au profit de certaines catégories de contribuables ont évidemment réduit vos ressources budgétaires, alors que plus de justice fiscale, moins de fraude tolérée, voire facilitée, vous auraient apporté des recettes bien nécessaires pour rattraper nos retards en matière d'équipements sociaux, d'hôpitaux, d'écoles et de logements.

Seulement, comme vous vous flattez de rétablir l'équilibre budgétaire « à la Poincaré », de supprimer l'impasse — ce qui est de saine gestion hors des périodes de relance nécessaire, c'est-à-dire précisément en ce moment — vous avez été amenés à débudgétiser certaines dépenses d'équipement et à rejeter sur les communes, les départements, les régions et diverses caisses parapubliques, des charges antérieurement supportées par le budget national. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

La budgétisation de certaines dépenses virées parfois à la Caisse des dépôts et consignations oblige celle-ci à renoncer à d'autres interventions productives et on peut dire aujourd'hui qu'elle limite pratiquement son action au logement social et à l'exécution d'opérations de puissance publique.

D'autres investissements qu'elle aurait dû et qu'elle aurait pu prendre en charge dans l'intérêt de tous, sont rejetés vers des financements plus aléatoires et plus coûteux, de sorte que la débudgétisation se prolonge en fait par une véritable déplanification.

Mais si l'Etat s'est progressivement désintéressé et déchargé de certaines obligations qui lui incombait antérieurement, en matière de logement par exemple — je reviendrai sur cet aspect du problème — les autres sources de financement sur lesquelles vous comptiez se sont révélées très décevantes. C'est un fait que les banques françaises, nationalisées ou privées, n'aiment pas beaucoup aujourd'hui prêter à long terme sur signature pour l'investissement. Elles sont infiniment plus réticentes et plus réservées que les banques allemandes ou américaines, par exemple.

C'est un fait aussi que les particuliers, étrillés depuis cinquante ans par les troubles monétaires, ne réagissent pas comme le faisaient leurs grands-parents à l'époque des lampes à huile et ne souscrivent plus aux émissions des sociétés industrielles.

C'est un fait encore que, partout dans le monde, on constate une évolution semblable, de sorte que partout l'Etat, sous une forme ou sous une autre, devient de plus en plus responsable de l'alimentation de la production en capitaux d'investissement, ce qui d'ailleurs, parce qu'il ne peut pas soutenir toutes les initiatives et qu'il lui faut bien choisir, confirme et justifie

la nécessité d'un plan. C'est ce dont nous avons fait l'expérience après la deuxième guerre mondiale, très empiriquement, sans aucune volonté socialiste, sous l'empire de la nécessité, quand l'Etat a utilisé au profit de l'investissement public ou privé toutes les ressources qu'il pouvait contrôler ou influencer, quelle qu'en soit l'origine, et qui provenaient aussi bien de grandes émissions à long terme que des bons du Trésor, des comptes spéciaux du Trésor, des caisses d'épargne ou des comptes de chèques postaux, et lorsqu'il a ainsi alimenté le Fonds de développement économique et social — le F. D. E. S. — ou la construction d'H. L. M.

Durant toute cette période, les milieux financiers reprochèrent évidemment aux gouvernements et aux ministres des finances successifs d'absorber les épargnes disponibles, d'assécher, disaient-ils, le marché financier, de sevrer les initiatives privées nécessaires à leurs investissements.

Or la V^e République semble avoir été très sensible à ces griefs des milieux financiers et elle a complètement révisé cette situation. Mardi dernier, à la télévision, le général de Gaulle s'est loué d'avoir décidé, après la Libération, l'institution du Plan et la nationalisation du crédit, mais la V^e République a complètement renversé la vapeur. On a constaté, sous la V^e République, que l'Etat renonçait systématiquement à attirer et à orienter les épargnes des particuliers, dans le désir de les refouler vers les initiatives privées et le marché financier. L'Etat a réduit à rien ou à presque rien ses émissions à long terme : un milliard en 1965, un milliard et demi en 1966. Il a réduit massivement le volume des émissions de bons du Trésor. Il a dispensé les banques de l'obligation de souscrire à un quantum déterminé d'effets publics, à quoi elles étaient tenues antérieurement. Il a pris une série de dispositions dites « d'harmonisation des taux et des fiscalités des divers canaux de collecte des épargnes », pour favoriser les circuits purement bancaires. Il a encouragé les particuliers à confier leurs économies, qu'il refoulait désormais, à la Bourse, aux affaires privées, voire à des spéculations qui ne se justifiaient ni du point de vue de la moralité, ni du point de vue de l'efficacité économique.

Mais il y a plus. Une partie de l'épargne publique va malgré tout vers l'Etat par le canal des caisses d'épargne qui déposent leurs disponibilités à la Caisse des dépôts et consignations ; celle-ci les emploie traditionnellement pour consentir des prêts aux collectivités locales, aux organismes d'H. L. M. et à certaines activités d'intérêt public. En fait, vous avez empêché la Caisse des dépôts et consignations d'utiliser ainsi la totalité de ses ressources et vous l'avez obligée à en déposer une fraction importante au Trésor, moyennant quoi, avec les ressources que vous vous êtes ainsi procurées, vous avez remboursé vos bons du Trésor aux banques, reconstituant ainsi très largement leur trésorerie. Par un détour inattendu, et sans s'en douter, les dépôts des caisses d'épargne ont mis à la disposition des banques, en 1966, des ressources importantes dont vous espériez qu'elles useraient au profit de l'économie nationale. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Mais, du même coup, des équipements régionaux, des programmes de construction de logements se sont vus sevrés des moyens de financement qui devaient normalement leur revenir.

Finalement, toute cette politique systématique, pour quel résultat ? Eh ! bien, cette épargne, de moins en moins sollicitée par l'Etat en vertu de votre politique, ne s'est pas dirigée, comme vous vous y attendiez, vers les investissements productifs. On nous annonçait que l'argent allait se diriger vers des placements offerts à des taux de plus en plus détendus ; or les particuliers ont continué à bouder la Bourse et les émissions des sociétés industrielles, et cela malgré des taux de rendement de plus en plus élevés.

L'épargne s'est obstinée à demeurer liquide ou semi-liquide, sous forme de dépôts dans les caisses d'épargne, les banques ou les chèques postaux. En fait, d'année en année, c'est une proportion décroissante de l'épargne nationale qui a pris la forme de placements longs.

Alors que, de la politique de débudgétisation, de « privatisation », d'assujettissement accru aux lois du marché financier, certains attendaient des résultats positifs, un sursaut de dynamisme, un élan du secteur productif, c'est au contraire une sorte de langue qui s'est répandue dans le corps économique et qui se manifeste par la faiblesse des investissements privés — inférieurs à ce qu'ils sont dans les pays voisins qui sont nos concurrents — par l'apparition du chômage, par la stagnation de la Bourse, par cette incertitude qui caractérise l'ensemble de l'économie nationale et le comportement de tous ceux qui participent à la production.

Certains mettaient, il est vrai, leurs espoirs dans l'autofinancement, procédé technique auquel, pour ma part — je tiens à le dire — je ne suis pas hostile par principe. Mais l'autofinancement ne peut se développer que s'il y a des profits, et

ceux-ci ne peuvent se dégager dans le contexte actuel de stagnation et de piétinement des affaires.

Dès lors, le bilan de l'ensemble est clair. Dans le secteur industriel, tantôt on n'utilise qu'incomplètement l'équipement productif, on travaille à 70 ou 80 p. 100 de la capacité de production et on n'est pas tenté de l'accroître par des investissements nouveaux, tantôt, au contraire, on envisage des modernisations ou des transformations, ne serait-ce que pour faire face à la concurrence internationale. Mais on ne dispose pas de capitaux propres et on n'en trouve pas sur le marché financier.

Il n'est pas surprenant, dès lors, que se multiplient les interventions de capitaux étrangers avec les exigences qui très souvent les accompagnent et les conditionnent.

De cette situation préoccupante, monsieur le Premier ministre, vous avez pris conscience. Vous avez constaté que nos investissements restent trop faibles. Vous auriez pu en tirer les conséquences, c'est-à-dire rendre à l'Etat son rôle financier d'intermédiaire et de transformateur des épargnes liquides en placements longs, ranimer le Fonds de développement économique et social dont les dotations au profit du Plan ont été constamment décroissantes au cours des dernières années.

Mais ce n'est pas du tout ce que vous avez fait. Car on a assisté alors à un paradoxe : pour alimenter en ressources d'investissement des industries importantes, la sidérurgie ou l'industrie automobile par exemple, l'Etat, faisant une véritable dérogation au principe qu'il avait proclamé et que j'ai rappelé, a lancé deux emprunts, à l'automne 1965 et à l'automne 1966, pour en redistribuer le montant à des industries du secteur privé et, parfois même, moyennant des taux inférieurs aux taux qu'il avait lui-même payés pour mobiliser les sommes correspondantes.

A cette fin, vous avez passé avec les industries bénéficiaires des accords très empiriques, décidés coup par coup, sans ligne directrice, sans programme d'ensemble, sans contrôle ni du Parlement, ni du Conseil économique et social, ni de l'opinion.

Le contenu de ces accords, dans la faible mesure toutefois où nous les connaissons, ne laisse pas de surprendre. L'aide énorme de 200 milliards de francs que vous avez consentie aux chantiers navals l'a été sans que vous ayez obtenu de cette branche d'industrie aucune garantie sérieuse touchant la réorganisation de la production, la modernisation des firmes, leur concentration, mais également leur reconversion partielle et progressive en activités nouvelles ayant des perspectives d'avenir et créatrices d'emplois. La situation de cette branche paraît bonne pour le moment ; mais dès maintenant, on sait que les commandes françaises seront extrêmement faibles, sinon nulles, entre 1968 et 1970 et personne ne connaît la solution que vous appliquerez aux crises qui pourront se produire alors. Dès maintenant, trois chantiers sont en cours de fermeture, trois autres sont très menacés.

Une politique ouverte sur l'avenir dans ce domaine aurait consisté à affecter une partie des crédits dont vous avez disposé à la création d'industries nouvelles près des chantiers.

Mais cela n'a pas été fait et très peu d'usines ont été ouvertes à proximité des chantiers appelés à cesser leur activité.

Une politique moderne aurait aussi consisté à créer un système d'allocations garanties aux travailleurs faisant l'effort de se reconverter. Ce système était préconisé par le rapport général du V^e Plan, mais n'a jamais été réalisé, pas même entrepris.

Voici un autre exemple également important ; l'accord passé entre les pouvoirs publics et l'industrie sidérurgique. Nous n'avons évidemment, sur cette affaire, que des explications très incomplètes, très censurées. Le texte publié par vos services exclut, en fait, toutes les informations intéressantes et essentielles. Nous ne savons rien sur les obligations contractées par l'Etat, soit en ce qui concerne son aide financière dans des conditions dont on peut supposer qu'elles seront extrêmement favorables et fort éloignées, en tout cas, de celles du marché financier, soit en ce qui concerne la baisse des prix des charbons à coke cédés par les Houillères de France. Nous ne savons rien sur les promesses faites en échange par les entreprises ni, non plus, sur les engagements du Gouvernement quant à l'attitude qu'il prendra en conséquence au sein du pool charbon-acier.

M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances. Tout cela a été publié. Je vous répondrai d'ailleurs tout à l'heure sur ce point !

M. Pierre Mendès-France. Monsieur le ministre, nous avons déjà discuté cette question devant la commission des finances. J'ai dit alors que nous manquions d'information sur les points essentiels et j'ai mentionné — comme je viens de le refaire — des points très importants au sujet desquels l'opinion et le Parlement n'ont été informés en rien.

M. le ministre de l'économie et des finances. Je vous répondrai.

M. Pierre Mendès-France. Vous m'aviez alors interrompu en disant que le contrat avait été publié intégralement, que rien de secret n'avait été dissimulé. Vous aviez affirmé cela avec une telle assurance que je ne m'étais pas permis d'insister, mettant l'incident sur le compte de mon manque d'information.

Je suis dans l'obligation, aujourd'hui, de répéter mon affirmation. Le document qu'en effet vous avez publié ne comporte pas les passages et les informations essentiels qui, seuls, permettent de juger de la valeur du contrat signé. Je le répète, dans ce document que vous avez publié ou que vos services ou les industriels, vos partenaires, ont publié, toutes les dispositions concernant les obligations contractées par l'Etat, les conditions de délais et de taux qui seront faites, dispositions qui figurent dans le contrat, ont disparu comme les clauses touchant les prix du charbon à coke cédés par les Charbonnages de France, et qui constituent une subvention indirecte; vous avez fait disparaître encore les engagements pris en contrepartie, par les entreprises — s'il y en a! — vous avez fait disparaître les engagements du Gouvernement quant à son attitude au sein du pool charbon-acier.

J'avais raison de le dire: si vous avez bien voulu nous informer qu'un contrat avait été signé entre le Gouvernement et les représentants de la sidérurgie française, tout ce qui permet de connaître le contenu et la portée de ce contrat n'a été communiqué ni au Parlement, ni à l'opinion publique. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le ministre de l'économie et des finances. Je demanderai la parole pour vous répondre.

M. Pierre Mendès-France. Par contre, nous savons — et je serais heureux que vous répondiez également sur ce point — que le contrat ne contient pratiquement pas d'engagement des employeurs en matière sociale, la possibilité de négocier une convention sociale étant laissée purement et simplement à leur décision, alors, cependant, que la nouvelle politique ainsi inaugurée peut entraîner des limitations de salaires, des suppressions d'emplois, des déplacements de main-d'œuvre.

J'ajoute que le contrat sidérurgie n'est ici qu'un exemple. La politique a été la même pour les diverses opérations de concentrations bancaires ou industrielles, récemment réalisées sous l'égide de la commission de développement industriel.

Bien que, du point de vue juridique et technique, l'affaire soit différente, je voudrais dire un mot d'un secteur que vous avez traité selon d'autres procédés, mais où nous trouvons la même psychologie, la même politique: la construction immobilière. En effet, les aides importantes que vous avez prodiguées à la construction privée n'ont jamais été conditionnées par l'exécution d'un programme correspondant aux véritables besoins, c'est-à-dire les besoins populaires.

Car, enfin, que s'est-il passé en matière de construction?

Soucieux de diminuer, là encore, l'effort financier de l'Etat, vous avez réduit les programmes de logements sociaux et d'H. L. M. et, logiques avec vous-mêmes, vous avez encouragé les promoteurs et les banques à construire à votre place. Qu'ils aient préféré des programmes lucratifs, c'est-à-dire la construction de logements chers, aux programmes sociaux et populaires, cela était facile à prévoir. Ils ont donc construit quatre fois plus de logements chers qu'il n'en fallait et, aujourd'hui, ils n'arrivent plus à les vendre. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Pendant ce temps, trois ou quatre millions de Français vivent dans des logements surpeuplés, mais n'ont pas les moyens d'acheter ou de louer les types de logements disponibles dont vous avez encouragé la construction. C'est une bien fâcheuse planification.

Comment n'avez-vous pas exigé des groupes intéressés qu'ils programment leurs constructions en fonction du volume de la demande par tranche de pouvoir d'achat? Ils auraient peut-être gagné moins d'argent, mais nous aurions plus de maisons et il y aurait eu moins de chômage dans l'industrie du bâtiment.

C'est dans ce domaine du bâtiment que se situe d'ailleurs votre échec le plus éclatant comme M. Pompidou en a fait lui-même la confiance à la télévision, car il dit beaucoup plus de choses à la télévision qu'à la tribune de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Mendès-France? (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. Pierre Mendès-France. Volontiers.

M. le Premier ministre. Je dois dire, monsieur Mendès-France, que vous me comblez. Car lorsque vous étiez président du conseil, vous parliez à la télévision toutes les semaines et je n'ai parlé, depuis que je suis Premier ministre, qu'une fois tous les quatre mois. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. Pierre Mendès-France. Je suis certain, monsieur le Premier ministre, que l'Assemblée sera sensible à l'argumentation

technique que vous venez d'opposer à la mienne en matière de construction immobilière. (*Applaudissements et rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le Premier ministre. Je ne vous ai répondu qu'au sujet de la télévision. Mais si vous voulez un argument technique, je vous dirai que je n'ai jamais employé le mot « échec » à la télévision. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. Pierre Mendès-France. Vous avez dit à la télévision — j'ai de bonnes lectures: « Nous n'avons pas atteint la situation que nous souhaitons ».

Vous avez donné ensuite un certain nombre d'explications et vous avez ajouté: « Quant à la construction elle-même, elle souffre d'un certain ralentissement qui est dû à la crise qui existe sur les logements chers, les logements de luxe ».

Et, un peu plus loin:

« Les constructeurs privés se sont jetés sur la partie de la clientèle qui était capable de payer ». (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

C'est parfaitement clair: vous vous en êtes remis aux constructeurs privés. Vous avez constaté leurs erreurs...

M. le Premier ministre. Je n'ai pas dit cela!

M. Pierre Mendès-France. ... et vous voulez continuer à vous en remettre à eux. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.* — *Exclamations sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

La meilleure preuve, c'est qu'au cours du dernier débat budgétaire, plusieurs députés — dont certains appartenaient à la majorité — vous ont demandé de consentir un plus large effort en matière de logement social, d'H. L. M., de Logécos.

Plusieurs députés de l'union démocratique pour la V^e République. C'est normal!

M. Pierre Mendès-France. C'est parfaitement normal, en effet. Des demandes dans ce sens ont été adressées au Gouvernement par des députés, et même par des députés de sa majorité...

M. Bertrand Flornoy. Essentiellement par des députés de la majorité.

M. Pierre Mendès-France. ... qui, j'en conviens, ne sont pas toujours inconditionnels en paroles (*Applaudissements et rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*), ce qui ne les a pas empêchés, finalement, de voter pour les textes proposés par le Gouvernement, qui refusait cette extension de l'effort pour les constructions sociales. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais je voudrais fermer cette parenthèse et généraliser mon propos en relevant que pour tous les arrangements que vous avez conclus, et dont je citais tout à l'heure quelques cas, dans toutes les branches industrielles, partout où se produit une inter-pénétration de plus en plus intime des intérêts privés et de la politique de l'Etat, où l'on dispose des fonds publics pour des montants parfois très importants, où la classe ouvrière est intéressée — car il peut résulter de ces arrangements, je le répète, des transferts de travailleurs, des reclassements et même du chômage — il est tout de même extraordinaire qu'aucune information précise, complète, n'ait été donnée ni au Parlement, ni aux syndicats, ni pendant les négociations intervenues, ni après.

Et cela est d'autant plus surprenant que l'on parle abondamment ces temps-ci, et même dans les conférences de presse les plus élevées en grade, des droits des travailleurs, de leur participation, de partage, voire de cogestion dans les entreprises. Au lieu de ces belles perspectives, nous constatons, dans la pratique, le secret, le mystère qui entoure les décisions de l'Etat dans ses rapports avec les employeurs.

J'ai parlé à plusieurs reprises ces temps-ci, et il y a un instant encore, de déplanification. Au fond, j'ai peut-être eu tort, car nous assistons maintenant, à vrai dire, à une nouvelle planification, mais d'un type tout à fait original, une planification fondée sur la consultation bien organisée, encore que privée de toute publicité, entre l'Etat, dispensateur des crédits, des avantages fiscaux, des commandes, des aides à l'exportation, et les groupes d'intérêts bénéficiaires.

Je suis le premier à reconnaître que la France a besoin d'une grande politique industrielle à base de modernisation, de productivité et de distribution géographique, d'une politique conçue au bénéfice de la collectivité nationale tout entière; mais je m'élève à cette tribune contre les méthodes par lesquelles l'intérêt général est nécessairement sacrifié à des structures économiques, financières, industrielles responsables précisément de ces rigidités dont j'ai parlé.

Vos méthodes ont encore une autre conséquence que je voudrais souligner maintenant.

Parce que vous avez délibérément renoncé à mobiliser des ressources que vous auriez pu mettre au service d'une politique

volontariste et dynamique, parce que vous avez voulu vous en rapporter aux décisions du secteur privé, vous avez été amenés à limiter l'effort de la puissance publique pour la décentralisation et le développement régional.

Et, depuis plusieurs années — j'appelle l'attention de l'Assemblée sur ces faits — le nombre annuel d'opérations de décentralisation décroît lentement mais régulièrement, l'importance moyenne de chacune d'elles diminue aussi d'année en année et les dotations accordées au fonds de développement économique et social pour la décentralisation sont en baisse. Et cela était toujours vrai en 1966, si on excepte l'effort exceptionnel, mais énorme, que vous avez consenti pour la construction navale.

Le résultat, c'est que nos provinces ne peuvent plus retenir des travailleurs dont le départ vers la région parisienne les appauvrit de plus en plus. Quant à l'augmentation de population de la région parisienne, elle est de 200.000 unités par an, alors que le schéma directeur établi primitivement par M. Delouvrier tablait sur une croissance de l'ordre de 120.000.

Mesdames, messieurs, devant les résultats décevants de la politique libérale, devant ses conséquences telles qu'elles sont apparues aux élections présidentielles de 1965, le chef de l'Etat annonça peu après d'importants changements qui devaient être préfigurés par la nomination, au ministère des finances, d'un homme qui passait pour plus attaché aux méthodes de la planification que M. Giscard d'Estaing et qu'on disait décidé à engager l'Etat dans des initiatives multiples.

Et, en effet, M. Michel Debré a d'abord montré quelque intention de faire jouer à la puissance publique un rôle plus actif dans les affaires économiques. C'est ainsi qu'il voulait, par exemple, n'accorder la déduction fiscale de 10 p. 100 qu'aux investissements prioritaires prévus par le Plan, ce qui était une manière de rendre au Plan un peu de réalité. Mais, devant l'hostilité de certaines branches industrielles à cette sélectivité cependant très saine, il a reculé et il a accordé la déduction à tous.

Ce qui aurait pu être une action d'orientation économique positive est donc devenu une subvention fiscale par laquelle l'Etat prend à sa charge une partie de l'enrichissement des entreprises en capital, cet enrichissement que M. Louis Vallon voulait naguère distribuer aux travailleurs. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Autre exemple : M. Michel Debré voulait n'accorder la sortie du régime de blocage des prix qu'aux industriels qui prendraient des engagements fermes et précis quant à l'exécution du Plan. Là encore, il a dû céder et il s'est contenté, dans les contrats de programme, de vagues assurances démunies de toute sanction, du moins d'après ce que nous en savons.

Le général de Gaulle a cité l'autre jour un certain nombre d'interventions de l'Etat : il a parlé de Decazeville, du Boucau, des forges d'Hennebont, des chantiers de la Seyne, des hauts fourneaux de Chasse.

Dans aucun de ces cas, obligé d'agir par des mouvements ouvriers très importants — car vous n'êtes jamais intervenu spontanément (*applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et du groupe progrès et démocratie moderne*) et c'est toujours une grève qui vous a contraint à ouvrir un dossier — s'il est vrai que vous avez résolu momentanément ces crises qui étaient devenues aiguës en offrant des avantages financiers exceptionnels aux sociétés qui se chargeaient du renflouement, dans aucun de ces cas, dis-je, vous n'avez dégagé une véritable politique ; et aucune des décisions particulières dont je viens de parler n'a constitué un acheminement ou un progrès vers des solutions à long terme.

Les dispositions que vous aviez improvisées à la suite des mouvements sociaux suscités par l'insécurité de l'emploi et des ressources des travailleurs ont même souvent constitué, en dernière analyse, des charges supplémentaires, non seulement pour le Trésor mais pour l'économie nationale tout entière et pour sa compétitivité.

De même, vos décisions pour les charbonnages ne sont aucunement intégrées dans une politique générale de l'énergie. Vos décisions pour les mines de fer ne sont aucunement intégrées dans une politique générale de la sidérurgie.

En revanche, je vous donne acte...

Je suis très heureux, monsieur le ministre, que ces sujets vous amusent. (*Mouvements divers.*)

M. le ministre de l'économie et des finances. Ce ne sont pas les sujets qui nous amusent ; c'est la manière dont vous les traitez.

M. Pierre Mendès-France. Vous avez annoncé que vous me répondriez ; je serai très heureux d'apprendre que, sur les faits que j'ai rappelés à cette tribune, je me suis trompé et je serai le premier, dans ce cas, à m'en réjouir. Mais, au moment où vous m'avez interrompu par votre hilarité...

M. André Fenton. Elle est partagée !

M. Pierre Mendès-France. ... j'allais justement vous donner acte que vous aviez accordé une attention plus marquée aux industries de pointe : aéronautique, plan calcul, télévision en couleur, énergie nucléaire, industrie spatiale.

Là vous vous trouviez en terrain plus neuf, vous aviez en face de vous moins d'anciennes structures, moins de droits dits acquis, vous pouviez dessiner plus aisément des perspectives d'avenir. Or, il est intéressant d'observer que vous l'avez fait chaque fois selon les normes les plus classiques, les plus conservatrices. Au lieu du plan calcul, par exemple, qui assurera de nouveaux profits aux sociétés privées, pourquoi n'avez-vous pas envisagé la constitution d'une Société nationale des ordinateurs ? (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Au lieu des tête-à-tête avec les groupes d'affaires, pourquoi ne pas associer au dialogue les syndicats d'ouvriers et de cadres ?

Vous avez, à ce jour, signé au moins trente contrats de programme, et plusieurs hier encore je crois, avec des industries mécaniques et textiles et vous en préparez des dizaines d'autres. Chacun de ces contrats de programme — je vous rends attentifs à cela — prévoit des « réunions périodiques » entre hauts fonctionnaires et représentants de la profession, réunions qui, dans certains cas, ont lieu jusque dans le cabinet du ministre pour y étudier les problèmes de la branche et dégager des solutions, réunions sans publicité, sans contrôle de l'opinion, sans information des syndicats.

L'autre jour, à la commission des finances, monsieur le ministre, vous avez affirmé que cette collaboration de mieux en mieux organisée n'avait pas d'autre objet que l'application et le succès du Plan. Il est bien vrai que le préambule de l'accord sidérurgique dont je parlais mentionne le Plan à plusieurs reprises. Le préambule, mais pas l'accord, lequel oublie le Plan, ne serait-ce qu'en ce qui concerne les objectifs de capacité de production pour 1970.

Mais si vraiment votre but unique est l'application du Plan, pourquoi avoir constitué le très discret comité de développement industriel qui est chargé de toute cette politique ? Pourquoi organiser ces « réunions périodiques » très fermées entre hauts fonctionnaires et industriels ? Pourquoi ne pas utiliser les commissions de modernisation du commissariat du Plan et les commissions du Conseil économique et social ? Est-ce parce que, dans ces commissions, figurent des représentants des centrales syndicales ? Est-ce parce que s'y est développé peu à peu un débat toujours axé en fonction des objectifs du Plan et qu'au fond ces objectifs ne sont plus prioritaires à vos yeux ?

En tout cas, et quelle que soit l'explication, à une planification qui était certes imparfaite et incomplète, mais qui était ouverte, publique, pédagogique pour l'opinion, vous substituez aujourd'hui une planification secrète, dans laquelle l'Etat s'engage, et s'engage financièrement, sans contrôle et sans garantie.

Ne voulant pas élargir et aggraver cette action, contraire à la fois au progrès social et à l'efficacité globale de notre économie, et qui à elle seule justifierait notre motion de censure, nous ne vous accorderons évidemment pas les nouveaux moyens que vous nous demandez.

J'indiquerai maintenant très sommairement quelle politique, selon mes amis et moi-même, correspondrait le mieux aux besoins de notre pays, telle qu'elle est esquissée dans le programme de plusieurs formations politiques et syndicales.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le Premier ministre, en raison du sens et du caractère des grèves de ces derniers mois, ainsi que des revendications qui ont été exprimées à cette occasion, que je place en tête de ce chapitre de mon intervention la préoccupation du plein emploi, lequel est d'ailleurs mentionné à l'article premier de votre projet.

Vous avez déclaré hier à cette tribune qu'il s'agissait pour vous d'« organiser l'infrastructure de l'adaptation » de notre industrie à des techniques nouvelles.

Cette conception de l'emploi m'a, je l'avoue, beaucoup frappé. Vous voulez, nous dit-on, faciliter le reclassement des chômeurs, améliorer le fonctionnement des institutions ou des organismes de placement, développer le système des bourses de l'emploi, accélérer les reclassements, augmenter le nombre des centres de formation professionnelle, relever les allocations de chômage. Nous applaudirons à tous ces progrès. Nous les considérons même comme tardifs. Vous n'avez cependant pas besoin d'ordonnances pour cela. L'Assemblée voterait sans aucun doute, peut-être même à l'unanimité, la plupart de ces mesures si elles lui étaient soumises.

Mais nous n'appelons pas cela une politique du plein emploi. Car, ainsi que l'a dit très simplement mais très fermement M. Bergeron il y a quelques jours, il ne faut pas se contenter d'indemniser ou d'aménager le chômage, même avec de très bonnes intentions, il faut l'éviter.

Mais voulez-vous l'éviter vraiment et complètement, alors que votre V^e Plan prévoit ce que vous avez appelé par euphémisme

un « marché du travail détendu » ou un « volant de main-d'œuvre » destiné en fait à freiner les revendications de salaires ?

Car enfin, reportez-vous au rapport général de la commission de la main-d'œuvre du V^e Plan. On y prévoit un taux de croissance un peu moins rapide que dans la période précédente, alors que la population active va croissant. On nous annonce pour 1970 un objectif de l'emploi à peu près au niveau de 1965, année qui accusait déjà un chômage supérieur à la moyenne française depuis 1950. Or, de 1965 à 1970, des générations de plus en plus nombreuses vont entrer sur le marché du travail. Qu'avez-vous prévu pour elles ? (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Cet apport, qui pourrait être une stimulation à la croissance, est au contraire, dans une économie freinée, rigide comme celle que vous maintenez, une promesse de chômage accru. Dans les conditions actuelles de démographie et de productivité, il faudrait près de 6 p. 100 de croissance pour assurer le plein emploi de la population active. Nous en sommes loin puisque vous espérez atteindre cette année le taux de 4,70 p. 100. Encore ne sommes-nous pas sûrs que vous y parviendrez puisque la courbe des derniers mois n'a pas cessé d'avoir tendance à baisser.

Vous ne cherchez donc pas à éviter le chômage — nous l'avons dit dès 1964-1965 — avec le V^e Plan tel qu'il est conçu, à base de sous-emploi ; vous ne cherchez pas à éviter le chômage avec votre politique monétaire et budgétaire qui est déflationniste ; vous ne cherchez pas à éviter le chômage en vous fiant seulement aux lois du marché et aux arbitrages de l'industrie privée.

Quand on parle de chômage, il ne faut jamais oublier que ses effets indirects sont plus larges encore que ses conséquences immédiates puisqu'il s'accompagne toujours de réductions d'horaires qui, après une période où les heures supplémentaires étaient de règle, ont une incidence considérable sur le pouvoir d'achat.

Je voudrais citer l'exemple des miniers de fer de Lorraine. Il y a six ans, sur vingt mineurs de Lorraine, plus de la moitié gagnait de 70.000 à 90.000 anciens francs par mois. Aujourd'hui, et à condition de faire quarante heures par semaine, ce qui n'est pas toujours garanti, ils gagnent de 55.000 à 70.000 anciens francs. Encore ces francs n'ont-ils plus la même valeur.

Cela étant, ne vous étonnez ni des revendications, ni des grèves, ni du marasme du commerce dans un grand nombre de régions de notre pays.

Notre première proposition comporte donc évidemment une révision, que nous estimons urgente, du V^e Plan vers la relance et le plein emploi, avec des modifications en rapport avec sa structure et d'autres en rapport avec la conjoncture. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Modifications de structure et de conception, d'abord. Nous sommes partisans d'une planification plus volontaire, plus dynamique et aussi plus démocratique. Les expériences passées ont révélé les imperfections de notre planification soit en ce qui concerne l'efficacité, soit en ce qui concerne la participation effective à l'élaboration et à l'exécution du Plan de tous ceux qui travaillent et produisent dans ce pays, soit en ce qui concerne le financement.

Il faut tirer des leçons à la fois des faiblesses constatées dans le fonctionnement des quatre premiers plans et des déceptions éprouvées depuis que vous avez essayé de réaliser une politique différente.

Il faut assurer une meilleure productivité nationale en coordonnant mieux les objectifs poursuivis et le comportement des unités de production, aussi bien nationalisées que privées.

Il faut canaliser les épargnes, dans toute la mesure du possible, vers les investissements essentiels et orienter dans le même sens les ressources de l'autofinancement, qui doivent d'ailleurs être accrues, mais surtout utilisées en vue d'une expansion harmonieuse, ce qui, soit dit en passant, ne serait pas réalisé avec l'amendement Vallon.

Pour cela, il importe que l'État retrouve la maîtrise et la modulation de l'ensemble des circuits financiers, que vous avez peu à peu renoncé à contrôler, afin d'assurer l'investissement dans les secteurs dont le Plan prévoit l'expansion, mais aussi afin de couvrir les charges supplémentaires du Trésor, surtout lorsque celui-ci, comme c'est le cas aujourd'hui, doit jouer un rôle plus actif dans le soutien de la conjoncture et encourager, selon les cas, la consommation privée, la consommation collective ou l'investissement.

Nous souhaitons aussi que l'État pratique enfin une véritable politique des revenus. Pas n'importe quelle politique des revenus, pas une politique des revenus qui soit exclusivement limitée aux salaires, voire dirigée contre les salaires, mais une politique qui — par une plus grande honnêteté fiscale, par une action équilibrée sur les prix agricoles, sur les prix du secteur nationalisé, sur les prix de base contrôlés, par la maîtrise de secteurs

aujourd'hui abandonnés à la spéculation — stimulera la production, régularisera les flux économiques, stabilisera mieux la conjoncture et assurera une répartition plus juste des fruits du travail commun.

Nous vivons tous des hommes qui redoutent les initiatives de l'État, qu'ils considèrent comme autant de menaces pour leur activité et leur gagne-pain légitime. On leur a dit souvent qu'une politique de gauche est dirigée systématiquement contre le profit, même le plus respectable. Je voudrais m'expliquer franchement sur ce point.

Nous vivons dans une économie mixte où coexistent un secteur public et un secteur privé. On peut certes avoir des opinions différentes sur ce qui doit être englobé dans l'un ou dans l'autre secteur. Mais une chose est certaine : nous continuerons à vivre longtemps, peut-être toujours, dans une économie composite de ce genre, où certaines activités seront exercées sous le contrôle de l'État, d'autres étant appelées à rester dans le domaine privé. La prospérité nationale ne pourra être assurée que si, de part et d'autre, les affaires sont saines, rentables et bénéficiaires.

Si l'on attend du secteur privé qu'il contribue à la marche en avant, on ne peut évidemment pas ignorer et abolir le moteur qui le fait travailler et qui est le profit. Mais il n'y a aucune incompatibilité — bien au contraire — entre une planification réaliste et souple, d'une part, et la gestion correcte et normale des affaires privées, d'autre part.

En effet, d'un côté la planification doit être conçue de telle sorte qu'elle permette aux entreprises qui s'en inspirent de se développer en trouvant un juste bénéfice pour leurs efforts et leur travail. D'un autre côté, le secteur privé doit savoir s'adapter aux nécessités fondamentales qui sont éclairées par le Plan, s'orienter conformément aux vœux du Plan et profiler ainsi des avantages que le Plan garantit à ceux qui répondent à son appel et assurent le succès de ses priorités.

L'un des moyens de cette coopération peut être trouvé dans ces contrats que vous passez avec des industries à condition toutefois que l'esprit en soit modifié et que leur objectif soit essentiellement le succès du Plan et la politique des revenus.

Ces contrats, selon nous, doivent être discutés en présence et avec le concours des représentants syndicaux, et comporter toujours des dispositions d'ordre social.

Des accords de salaires pourraient y être intégrés. Ou bien ils pourraient être assortis de clauses d'application restrictive tant que le patronat n'aura pas ouvert de négociations sur les salaires et les garanties de sécurité d'emploi et de ressources que réclame aujourd'hui avec tant d'impatience la classe ouvrière.

Parallèlement devrait être entreprise — c'est l'un des vôtres qui le réclamait récemment et je reprends son expression, qui n'a pas dû faire plaisir à M. Olivier Guichard — une véritable politique d'aménagement du territoire. Mais cela exige une démocratisation effective de la vie régionale et non la déconcentration autoritaire que vous y pratiquez.

Cela exige aussi la réforme des finances des collectivités locales que, jusqu'à présent, vous n'avez cessé de surcharger, je l'ai déjà dit. Beaucoup d'entre elles se trouvent aujourd'hui dans une situation financière très obérée et dans l'impossibilité de réaliser leurs projets. Tous les programmes d'équipement collectif seront bientôt bloqués si vous ne faites rien dans ce domaine et si vous n'agissez pas très rapidement. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Mais, après ces réformes de nécessité permanente, je voudrais dire un mot de la politique conjoncturelle, qui est particulièrement importante aujourd'hui.

Au lieu de nous cramponner à une conception poincariste du budget et de la monnaie, nous devrions donner à notre pays une politique budgétaire, fiscale et monétaire consciente du rôle d'animateur de l'économie qui doit revenir à l'État.

Une politique budgétaire d'abord, comportant des crédits inconditionnels, correspondant aux opérations inéluctables, mais aussi des tranches optionnelles, des variantes fiscales envisagées à l'avance pour adapter l'action de chaque instant à la conjoncture. Et il devrait en être de même pour le volume des crédits que peuvent ouvrir les établissements financiers paraétatiques et le secteur bancaire dans son ensemble.

Monsieur le ministre, je ne cacherais pas mon inquiétude face à la conjoncture économique présente. On a souvent dit qu'en septembre 1963 votre prédécesseur était intervenu trop tard pour arrêter une surchauffe menaçante, ce qui l'aurait obligé à se montrer d'autant plus brutal. Je crains qu'aujourd'hui vous ne preniez suffisamment garde à une conjoncture inverse qui va s'accusant et qui se manifeste par une importance croissante et inquiétante du chômage, par une diminution des heures de travail, par la diminution sensible de nos importations, notamment au cours du dernier mois relevé dans votre statistique, par

une production industrielle piétinante, déclinante même dans certains secteurs, par la crise dans l'industrie du bâtiment.

Devant la commission spéciale, M. le Premier ministre a rendu plus ou moins responsables de cette conjoncture préoccupante les fluctuations économiques internationales et il a évoqué la situation économique en Allemagne ou aux Etats-Unis. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet, notamment sur les erreurs de votre politique monétaire extérieure ; mais ce n'est pas le débat d'aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, la conjoncture internationale actuelle offre, à mes yeux, une raison de plus pour que nous agissions en temps utile chez nous et pour que nous devancions le danger de dépression qui pourrait s'affirmer au cours des prochains mois.

Une relance active et courageuse est devenue nécessaire. Par chance, vous pouvez l'entreprendre sans risque. Grâce à notre appareil de production, à notre équipement, à notre main-d'œuvre, une politique plus active et plus indépendante des groupes d'intérêts pourrait aujourd'hui fournir à la nation tout entière un surcroît de biens, de marchandises et de mieux-être. Malheureusement, vous vous résignez au sous-emploi du V^e Plan, à la sous-productivité globale, au manque d'efficacité et de rendement national.

Vous pourriez, dès aujourd'hui, accélérer la relance de la construction par le déblocage de fonds au Crédit foncier ou par de plus larges subventions aux organismes d'H. L. M. Vous pourriez dès aujourd'hui accélérer le rythme de consommation des dotations budgétaires et des dotations du fonds de développement économique et social. Vous pourriez émettre des emprunts pour soutenir plus largement les investissements prévus par le Plan.

Pourquoi refuser ces initiatives prudentes de relance ? Lorsqu'il y a, dans toutes les branches économiques du pays, des disponibilités en moyens de production, il est souhaitable de prendre des initiatives de ce genre, et il n'est aucunement dangereux que le Trésor couvre une impasse si besoin est.

Mais je voudrais aller au fond des choses. Ces suggestions — la relance, l'impasse dans certaines périodes — impliquent, j'en conviens, que dans d'autres périodes un suréquilibre puisse, à l'inverse, être nécessaire.

D'autre part, les mesures dont j'ai parlé ne suffiront pas toujours, c'est évident, à écarter tous les dangers éventuels : excès de la demande, hausse des prix, inflation. C'est là un problème auquel les hommes de la gauche doivent être plus attentifs que ceux des partis conservateurs, parce que la réalisation de leurs objectifs exige une réserve de moyens et exclut, de ce fait, la facilité et la faiblesse, et parce qu'ils ne doivent pas non plus prêter le flanc aux attaques ou aux manœuvres, si souvent dirigées contre eux quand ils sont au gouvernement.

Ils doivent être attachés à la recherche du plein emploi, à la fois moyen et objectif du Plan, à la recherche de la justice sociale, mais ils ne doivent jamais oublier le risque de certaines imprudences dans des conjonctures politiques et économiques données.

Depuis plusieurs années votre Gouvernement a choisi de peser sur les salaires par la menace du chômage. C'est, bien entendu, une autre politique que nous préconisons et préconiserons toujours, celle de la négociation et du dialogue avec ceux qui sont en définitive toujours les premières victimes d'une politique économique erronée.

Tous les travailleurs savent que le plein emploi ne peut être assuré sans une certaine discipline, mais ils demandent, à juste titre, à participer à l'élaboration des règles et à en connaître les contreparties.

J'ai lu un excellent article dans le dernier bulletin du club Jean-Moulin. Il n'est pas bon, écrit justement l'auteur de cet article, que toute la discussion ait lieu entre les pouvoirs publics et les employeurs et qu'il ne reste au partenaire social, tardivement informé, qu'à accepter l'ensemble des mesures prises en dehors de lui.

Ce n'est pas par la crainte du chômage qu'on peut faire sentir aux salariés la réalité des contraintes économiques. Cette méthode ne peut que les crispier sur le présent au lieu de leur permettre de considérer l'avenir.

Mais votre régime, par sa nature même, se refuse à la discussion ouverte, à l'information large et complète, au débat, avec l'Assemblée — on le voit bien aujourd'hui par ce projet de pleins pouvoirs — avec les syndicats à plus forte raison.

J'aurais souhaité que vous pratiquiez la méthode inverse et que, face à des préoccupations communes à tous les hommes de ce pays, vous recherchiez l'explication et le dialogue.

J'aurais souhaité qu'en présence de cette conjoncture préoccupante vous suscitiez une grande conférence nationale de l'emploi ou syndicalistes, experts indépendants, parlementaires, patrons, discuteraient avec vous et avec vos fonctionnaires des dispositions à prendre pour éviter la dépression, relancer la croissance, assurer le gagne-pain de ceux qui sont aujourd'hui menacés de la perdre, sans tomber dans l'inflation.

Comme tous ces problèmes ne peuvent se résoudre par des méthodes strictement domestiques ou nationales, j'aurais souhaité qu'élargissant votre horizon et votre initiative — et c'est probablement la meilleure manière de faire l'Europe — vous proposiez aux pays du Marché commun ainsi qu'à la Grande-Bretagne de réunir une conférence européenne du plein emploi qui permettrait de préparer cette politique économique commune préconisée par M. Robert Marjolin et où, en ce qui nous concerne, nous voyons l'amorce d'une planification européenne.

Dans le même ordre d'idée, et pour en revenir aux affaires purement françaises, la conférence des revenus, qu'a animée autrefois M. Massé avec la probité que chacun a reconnue, devrait être convoquée de nouveau, à condition évidemment qu'elle reçoive les éléments d'information qui lui étaient apparus nécessaires, qu'on lui a refusés mais que M. Gruson avait été chargé de réunir. Mais est-ce par hasard que MM. Massé et Gruson n'occupent plus les fonctions qui étaient alors les leurs ? (*Murmures sur divers bancs de l'union démocratique pour la V^e République. — Applaudissements sur de nombreux bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

La discussion loyale et confiante au niveau national doit exister aussi au niveau des régions et des professions. Il faudrait relancer une politique des conventions collectives avec des clauses qui porteraient non plus sur les salaires de base ou de principe, mais sur des salaires réels. Dans les secteurs en difficulté, ou dans ceux où des difficultés risquent de se produire, vous devriez provoquer aussi des tables rondes par branches professionnelles, auxquelles participeraient les représentants de l'Etat, des employeurs et des syndicats. Leur but serait d'élaborer un programme professionnel de redressement faisant ressortir les perspectives de production de la branche, les fermetures d'usines et les concentrations envisagées ou nécessaires, les prévisions annuelles de suppression et de création d'emplois, les modalités de reconversion de la main-d'œuvre définies par des contrats garantis par l'Etat, les licenciements collectifs étant alors accompagnés d'un reclassement concomitant dont les comités d'entreprise surveilleraient l'exécution.

Mesdames, messieurs, en conclusion... (*Exclamations sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République. — Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*) je dirai que, dans cet instant, nous ressentons tous le besoin, pour notre pays, d'une politique générale de l'emploi et des reconversions, d'une politique industrielle, d'un nouveau plan, d'une politique sociale. Pour cela, il incombe au Gouvernement, d'une part d'exposer clairement et ouvertement ses propositions au pays, auquel il doit la vérité, et à ses représentants et, d'autre part, d'en discuter avec les intéressés, avec tous les intéressés.

Vos propositions, vos intentions, monsieur le Premier ministre, nous ne les connaissons pas ! Vous refusez de nous les confier ! Vous refusez d'en débattre avec ceux qui ont cependant le droit de connaître l'avenir que vous préparez à notre pays, d'en discuter avec ses élus, ses représentants.

Impatients de voir notre pays s'orienter enfin vers le renouveau de ses structures, de ses chances et de ses espoirs, mais redoutant plus encore, après vous avoir entendu, que vous ne persistiez dans la voie que vous avez choisie depuis plusieurs années, nous ne pouvons ni ratifier votre politique passée ni vous donner notre confiance pour la poursuivre demain. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Capitant. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. René Capitant. Mesdames, messieurs, vous m'excuserez de revenir à l'objet précis de ce débat qui est, ne l'oublions pas, de savoir si nous adopterons ou si nous rejetterons le projet de loi qui nous a été soumis par le Gouvernement. Je sais bien pourtant que le vote que nous allons émettre aura une double conséquence : il décidera à la fois du sort de ce texte et du sort du Gouvernement.

Mais d'où vient cette seconde conséquence, sinon de ce que M. le Premier ministre, hier à cette tribune, a posé la question de confiance, ou plutôt, pour reprendre les termes de la Constitution, a engagé la responsabilité du Gouvernement sur le vote du projet de loi qu'il défendait devant nous ? Ainsi a-t-il lié le sort de son gouvernement à celui du projet ; si celui-ci devait être rejeté, le Gouvernement se trouverait, vous le savez, dans l'obligation de se démettre.

L'obligation pour le Gouvernement de se retirer, en cas de vote hostile après qu'il ait posé la question de confiance, a toujours été admise, en tout temps, comme un règle normale du régime parlementaire. Elle jouait sous les constitutions précédentes ; ne nous étonnons pas qu'elle joue encore sous celle de 1958, tout en observant que celle-ci l'a confirmée expressément.

ment et l'a renforcée en l'assortissant d'une procédure spéciale : son article 49 dispose que le rejet du projet doit obligatoirement prendre la forme du vote d'une motion de censure, vote qui, en vertu de l'article 50, fait devoir au Premier ministre de « remettre au Président de la République la démission du Gouvernement ».

Sur ce point — mais ce n'est pas le seul — la V^e République est donc l'héritière des Républiques précédentes qu'elle a pourtant, par ailleurs, si profondément, et j'ajoute, si heureusement, transformées. Elle n'a fait que codifier, en la renforçant, une règle qui était déjà en vigueur, mais en vertu d'une simple coutume.

Sans doute cette continuité institutionnelle est-elle à l'origine de l'atmosphère de consensus et de courtoisie qui a marqué le débat d'hier, ce qui a beaucoup surpris les observateurs politiques, mais que nous devons aussi, en grande partie, à notre collègue M. Pierre Cot, gardien et interprète autorisé des plus anciennes traditions parlementaires.

Nous aurons donc à juger et à trancher à la fois le sort d'un texte et celui du Gouvernement. Peut-être cette dualité entraînera-t-elle, chez certains membres de cette Assemblée, bien des hésitations aux mobiles divers et contradictoires. (*Mouvements divers sur de nombreux bancs. — Murmures sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Je suis persuadé qu'il y a, parmi nos collègues de l'opposition des hommes qui, au fond d'eux-mêmes, sont partisans du principe des pouvoirs spéciaux parce qu'ils les ont eux-mêmes fréquemment utilisés dans le passé. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République*), parce qu'ils en ont reconnu la nécessité et même proclamé les mérites. Probablement voudraient-ils, très légitimement, se réserver d'en user à nouveau si les circonstances leur permettaient d'accéder à cette ambition. Ils voteront la motion de censure, mais en regrettant que ce vote les conduise à condamner un procédé qu'ils approuvent. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

Peut-être aussi en est-il d'autres — qui eux, appartiennent à l'autre moitié de l'Assemblée — qui très sagement sont décidés à éviter une crise ministérielle, qui voteront par conséquent la confiance avec détermination mais regretteront d'être obligés d'approuver par là même une procédure dont ils nous ont déclaré qu'elle leur paraissait contestable sinon fâcheuse.

Enfin il est aussi — et ils sont nombreux — des hommes qui, sans éprouver cette hésitation, voteront avec la même détermination et pour l'adoption du texte et pour la confiance au Gouvernement. C'est au nom de ces hommes-là que je vais parler. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

Quand j'examine le texte du projet de loi, j'y distingue deux choses, le fond et la forme. Le fond ? C'est l'énumération des réformes annoncées avec beaucoup de précision dans les cinq paragraphes qui constituent l'article premier du projet. La forme ? C'est la procédure sollicitée de l'Assemblée en vue de réaliser ce programme de réformes. Eh bien, nous approuvons à la fois le programme et la procédure !

Oui, il s'agit bien d'un véritable programme, sinon un programme général de gouvernement, du moins un programme d'action sociale et économique, bien délimité, dont la portée et les conséquences peuvent être considérables.

Je n'entreprendrai pas, comme l'a fait hier M. le Premier ministre, d'analyser l'ensemble de ce texte ; je me bornerai, parmi les mesures annoncées, d'en relever deux qui ont, à mes yeux, une importance particulière. Elles viennent d'ailleurs en tête de l'énumération, puisqu'elles forment respectivement les paragraphes 1^{er} et 2^o de l'article 1^{er}. L'une et l'autre, et c'est ce qui en souligne la portée, tendent à reconnaître l'existence et à organiser l'exercice de deux nouveaux droits sociaux qui vont être attribués aux travailleurs.

Le premier de ces droits est celui que j'appellerai le droit à l'emploi. Il fera suite, en les complétant en quelque sorte, au droit à l'éducation et au droit à la formation professionnelle qui avaient été proclamés par la Constitution de 1946.

Ce droit à l'emploi me paraît capital. Il implique que le travailleur, après avoir été éduqué et formé, a encore le droit de demander à la société, c'est-à-dire à l'Etat qui la personnalise, de l'aider à trouver le travail qui correspond à ses capacités, poussées aussi haut que sa nature le comporte, et qui lui permettra d'offrir à la collectivité nationale l'apport le plus grand dont il sera capable.

Oui, aux droits du travailleur à l'emploi doit correspondre le devoir, pour la société, de le lui fournir et l'obligation, par conséquent, pour l'Etat, de mettre en place une organisation aussi vaste que le fut, au siècle passé, l'édification de l'éducation nationale. Le texte du projet en énumère les grandes lignes : d'abord, une formation professionnelle pour les jeunes qui sortent de l'école et ont droit à une carrière ; puis une formation professionnelle pour les adultes que la rapidité de l'évolution technique et scientifique oblige périodiquement à renouveler

leurs connaissances, à se « recycler », comme on dit maintenant. Alors interviendra l'organisation du placement qui tendra à procurer à ce travailleur un emploi déterminé. Ce sera l'objet des procédures d'information et de conseil annoncées par le Premier ministre et qui devront rénover entièrement l'institution aujourd'hui si vieillotte et si imparfaite du placement.

Cette organisation prévoit aussi la reconversion des travailleurs, leur mobilité professionnelle et géographique, selon l'heureuse expression employée hier par M. le Premier ministre, leur adaptation continue qui est exigée par les transformations incessantes de l'économie moderne.

Enfin, pour le cas inévitable où cette organisation nouvelle ne jouerait pas à plein, il est prévu que des indemnités seront attribuées de façon infiniment plus large et plus automatique aux chômeurs. Le Premier ministre nous a annoncé hier la généralisation des allocations de chômage dans l'ensemble des activités industrielles et commerciales.

Mesdames, messieurs, voilà une réforme que nous sommes heureux de voir annoncée par le Gouvernement car elle ouvre à notre pays la possibilité, comme le disait récemment le chef de l'Etat, de parcourir une nouvelle étape sur la voie du progrès social. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

La seconde réforme, à laquelle j'attache au moins autant d'importance qu'à la première, est la proclamation du droit, également nouveau, accordé aux travailleurs de participer aux fruits de l'expansion des entreprises, autrement dit le droit pour les travailleurs de recevoir une part des fruits de cette expansion, quelle que soit leur forme, bénéfiques, distributions ou enrichissement capitalisé de l'entreprise.

Dans l'organisation sociale aujourd'hui encore en vigueur, le travailleur est privé de ce droit. Il en bénéficiera demain. Par là il sera mis en mesure de participer à l'activité même et aux responsabilités de l'entreprise et, au-delà de l'entreprise, à l'activité économique de la nation.

Le travailleur qui, réduit à la fonction de salarié, était, est encore aujourd'hui, étranger à son entreprise, exclu du profit, des fruits de son effort, réduit à la condition d'un instrument passif, deviendra demain l'agent actif de l'œuvre de production nationale. Il se sentira responsable pour sa part de l'expansion et des investissements de la nation, aux fruits desquels il participera.

Il est clair que, d'une telle réforme, si elle est réalisée avec la vigueur nécessaire, résulteront non seulement une importante amélioration sur le plan économique, mais aussi un progrès décisif sur le plan de la justice sociale.

Ces réformes, le Gouvernement nous demande de les réaliser suivant la procédure prévue par l'article 38 de la Constitution. Vous le savez, la Constitution prévoit deux procédures de législation, la procédure normale et la procédure de l'article 38, sans que rien dans son texte n'indique que la procédure de l'article 38 doive être absolument exceptionnelle. C'est plutôt une option ouverte au Parlement.

L'hostilité témoignée au projet de loi, au moins lors de son dépôt, puisait surtout ses motifs dans la condamnation de cette procédure. On a d'abord réagi comme si le recours à la procédure retenue était contraire à la Constitution. Mais je remarque qu'aujourd'hui ce grief est abandonné, aussi bien dans la presse que dans cette Assemblée. Tout le monde reconnaît que l'article 38 la prévoit et qu'il est par conséquent légitime de faire jouer cette disposition de la Constitution.

D'ailleurs ce procédé était déjà légitime, même avant que l'article 38 eût été inséré dans la Constitution, puisque il a été, on l'a rappelé et personne ne le conteste, largement utilisé par les gouvernements de la III^e et de la IV^e République, après que le Gouvernement Poincaré en eût fait usage pour la première fois en 1926.

Même dans le silence des lois constitutionnelles de 1875, même en présence de l'article 13 de la Constitution de 1946, qui semblait le condamner, tous les juristes, et avec eux les milieux politiques, ont admis que le recours aux décrets-lois était non seulement nécessaire, mais légitime.

La raison qui les a déterminés — raison qu'il n'est pas inutile de rappeler aujourd'hui — c'est qu'une telle procédure, contrairement à ce qu'on dit parfois, loin de comporter une quelconque délégation du pouvoir législatif, représente exactement un mode particulier d'exercice du pouvoir législatif par le Parlement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

En effet, le Gouvernement ne pouvait hier prendre des décrets-lois et ne peut aujourd'hui prendre des ordonnances qu'après y avoir été expressément autorisé par le législateur, et surtout dans les limites exactes de temps et d'objet fixées par cette autorisation.

Ainsi les ordonnances sont prises en vertu de la loi d'habilitation. Elles sont des mesures d'exécution de cette loi, ce qui a conduit notre juridiction administrative à leur reconnaître dans

tous les cas une valeur simplement réglementaire, à tel point que si l'une des ordonnances prises manque aux conditions que le législateur lui a imposées, le recours pour excès de pouvoir est recevable devant le Conseil d'Etat.

Après qu'une ordonnance a été ainsi prise par autorisation du législateur et dans les limites qu'il a fixées, le contrôle du Parlement continue de s'exercer, d'abord par la voie budgétaire qui permet de contrôler les dépenses résultant de la réforme réalisée, mais aussi par la voie politique. Car, au fur et à mesure que paraissent les ordonnances, l'Assemblée a possibilité d'interpeller le Gouvernement et éventuellement de voter contre lui une motion de censure.

Enfin, le contrôle s'exerce *in fine* par la ratification des ordonnances, qui seule donne valeur de loi à celles-ci.

Ainsi le Parlement est présent au départ de la procédure, à la fin de celle-ci et pendant tout son cours. C'est ce qui avait amené des hommes de la III^e et de la IV^e République à juger que le procédé des décrets-lois, loin d'être une délégation du pouvoir législatif au gouvernement, constituait le mode moderne d'exercice du pouvoir législatif. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

Ne nous laissons pas tromper par les mots. La séparation des pouvoirs, telle qu'on a pu l'enseigner et la pratiquer au XVIII^e siècle, ne correspond plus, en aucune façon, aux nécessités d'un Etat moderne. Le pouvoir législatif, dans tous les Etats modernes, est exercé par la collaboration étroite du gouvernement et du parlement, avec prédominance croissante du gouvernement, qui assume, comme disent les Britanniques, le *leadership* du mouvement législatif. Le gouvernement seul peut efficacement prendre la direction des grandes réformes législatives susceptibles d'être votées par le parlement.

Il n'y a donc pas de différence fondamentale entre le procédé des ordonnances prévu par l'article 38 de la Constitution et le procédé de la législation ordinaire.

Un projet de loi tel que celui qui nous est présenté par le Gouvernement, ressemble beaucoup, à vrai dire, à ce que certains appellent une loi-cadre. On a voulu opposer la loi-cadre à la loi attribuant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement. Mais le projet qui nous est soumis est en vérité un projet de loi-cadre, car il subordonne, je l'ai dit, l'exercice des pouvoirs consentis au Gouvernement à l'application d'un programme fixé par le législateur.

Or qu'est-ce qu'une loi-cadre, sinon un texte dans lequel le législateur précise les objectifs et les principes, en abandonnant au pouvoir réglementaire le soin d'en tirer les conséquences ? C'est exactement ce qui se produira dans l'application du projet que l'Assemblée adoptera demain. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

Ayant ainsi réglé la question de la légitimité du recours à l'article 38 de la Constitution, je trancherai dans le même sens le problème de l'opportunité politique qui, au fond, est le seul en cause.

Je ne m'étonne pas que, sur le plan de l'opportunité politique, la majorité et l'opposition aient des points de vue différents. Je comprends très bien les raisons pour lesquelles l'opposition a le désir d'empêcher la majorité d'exécuter rapidement, comme le pays le demande, le programme qui est défini par le Gouvernement dans son projet de loi.

Ah ! si l'on pouvait faire que ces réformes, qui trouvent déjà aujourd'hui et trouveront plus encore demain un écho profond dans la classe ouvrière...

M. Claude Estier. Avec la grève !

M. René Capitant. ... fussent indéfiniment retardées, si l'on pouvait toujours adresser à la majorité le reproche d'immobilisme, comme les choses seraient plus faciles lors des prochaines élections ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République. — Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

L'opposition aurait un avantage évident à retarder l'action que nous voulons entreprendre, à nous acculer à l'impuissance et à la faillite ! Mais si l'intérêt de l'opposition est de provoquer notre échec, notre intérêt, en revanche, est de réussir.

M. Michel de Grally. Et c'est celui de la France !

M. René Capitant. Nous sommes la majorité, une majorité réduite sans doute par les dernières élections. (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*) Vous l'avez dit assez fort pour ne pas me contredire en ce moment.

M. René Cassagne. C'est exact.

M. René Capitant. Nous le savons. Nous n'ignorons pas que, de ce fait, nous rencontrerons des difficultés supplémentaires pour réaliser nos projets et faire adopter nos textes. Nous comprenons bien qu'une marge de majorité plus étroite nous rend moins facile et moins rapide l'usage de la procédure ordinaire. C'est pourquoi nous jugeons opportun, et même nécessaire dans la conjoncture parlementaire actuelle, d'appliquer l'article 38

de la Constitution plus largement que nous ne l'avons fait pendant la législature précédente. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République. — Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Car la diminution de notre marge majoritaire ne réduit en rien nos responsabilités devant le pays. Nous sommes toujours la majorité, la seule majorité. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*) Nous sommes les seuls, par conséquent, à pouvoir remplir le mandat que le peuple nous a donné.

Non seulement nous avons le droit de recourir à l'article 38 mais, dans les conditions actuelles, nous en avons le devoir. Nous manquerions à nos responsabilités devant le suffrage universel en ne le faisant pas. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

Il me reste à trancher — je le ferai en quelques phrases — la dernière question, celle de la confiance au Gouvernement.

Je suis ici le porte-parole de la majorité. On ne s'étonnera donc pas si je dis que, sans hésitation, nous voterons la confiance au Gouvernement. Mais j'ajoute que, personnellement, je la voterai aussi.

M. Gaston Defferre. Mais non ! Vous ne voterez pas !

M. René Capitant. Si ! je la voterai en m'abstenant (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*) comme le règlement le prévoit, car l'abstention dans un scrutin sur la censure a la signification d'un vote positif de confiance, vous le savez très bien. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

Il est vrai, monsieur le Premier ministre — chacun le sait, chacun l'a entendu — que je vous ai adressé certains reproches au cours des mois passés.

Plusieurs députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Ah !

M. René Cassagne. Lesquels ?

M. René Capitant. Sur quoi portaient ces reproches ? Précisément sur le retard que vous mettiez, selon moi, à déposer un texte semblable à celui dont nous sommes maintenant saisis.

Aujourd'hui, ces reproches sont sans objet. Aujourd'hui, je constate avec satisfaction que vous donnez à la politique sociale de la majorité l'élan, l'impulsion que je désirais voir se produire plus tôt.

Je serais mal venu dans ces conditions à revenir sur le passé. Ce que je veux, c'est que vous réalisiez ce programme et cela avec le maximum de moyens. C'est pourquoi je vous permettrai l'usage de l'article 38. Si je vous fais confiance, c'est donc parce que vous avez déposé ce projet et aussi pour une seconde raison qui ne vous blessera nullement, mais dont vous tirerez au contraire un juste orgueil. C'est parce que derrière vous, au-dessus de vous, il y a le général de Gaulle, dont vous êtes le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances. Mesdames, messieurs, j'avais l'intention, comme M. le Premier ministre vous l'a indiqué hier, de prendre la parole au cours de ce débat, mais je voulais le faire plus tard. L'intervention de M. Mendès-France me conduit à répondre immédiatement, non par habitude d'un dialogue commencé au cours de la campagne des élections présidentielles de 1965, mais par nécessité. Il me faut, en effet, redire certaines vérités qui ont été passées sous silence ou exprimées dans des conditions très particulières.

Je vais donc maintenant, en commençant par la défense et l'illustration de la délégation de pouvoirs qui vous est demandée en application de l'article 38 de la Constitution, lier mon intervention à ma réponse à M. Mendès-France.

Parlant après M. le Premier ministre, après et avant d'autres personnalités qui toutes, dans le passé, ont demandé, pratiqué ou approuvé des pouvoirs spéciaux, j'affirme qu'aucun ministre de l'économie, qu'aucun ministre des finances, en fonctions depuis plusieurs années, depuis plusieurs semaines ou, comme c'est mon cas, depuis seize mois, ce qui constitue une situation intermédiaire, n'aurait pu, au moment où nous sommes, ne pas demander à son Premier ministre et au gouvernement auquel il appartient que certains problèmes soient tranchés rapidement, dans l'intérêt national et hors de toute considération partisane.

On a dit parfois que certains des sujets évoqués par ce projet de loi n'avaient jamais été traités et que j'étais coupable de silence. Je demande aux membres de cette Assemblée qui siègent sur ces bancs en octobre 1966, lorsque j'ai défendu le budget, de se remémorer mes déclarations ou de relire le *Journal officiel* de l'époque.

J'ai en effet expliqué que le budget présenté au Parlement était sincère pour ce qui concernait l'équilibre des dépenses

publiques, mais je spécifiais : Il reste deux problèmes : le déficit de certaines entreprises publiques et celui de la sécurité sociale. J'ajoutais, répondant d'ailleurs à M. Vallon, rapporteur général : L'équilibre de la sécurité sociale et, au-delà, celui de l'ensemble du budget social de l'Etat, par conséquent la répartition des frais correspondants entre les différents secteurs de la vie économique, y compris l'Etat, sera l'un des problèmes de l'an prochain. Et je ne cachais pas l'importance des décisions à prendre.

Il en était de même de la participation des travailleurs à l'enrichissement des entreprises, en reprenant d'ailleurs ce que déclarait le chef de l'Etat lui-même et ce qu'avait dit le Premier ministre, à savoir qu'une des premières tâches du futur gouvernement serait de trancher sans délai ce problème.

Mais ce n'est pas ce problème du « silence » qui est en cause.

Pourquoi demander une délégation de pouvoirs en matière économique et financière ? Après M. le Premier ministre, je vais vous le dire.

Pourquoi, depuis quelques années, avoir modernisé notre politique en matière d'investissements, sous forme d'amortissements dégressifs, d'encouragement à l'épargne à long terme, de déductions fiscales ?

Pourquoi, depuis quelques années, avoir modernisé notre politique en matière de structures économiques, avoir envisagé des déductions fiscales pour les fusions d'entreprises, avoir fait voter une loi d'orientation agricole et une loi complémentaire, avoir envisagé et décidé des aides particulières aux petites et moyennes entreprises dans un but de modernisation ?

Pourquoi, depuis quelques années, avoir modernisé notre politique en matière d'enseignement par la prolongation scolaire, la réforme de l'enseignement, la promotion sociale, l'orientation, la loi de programme de formation professionnelle ?

Pourquoi, depuis quelques années, avoir modernisé notre politique en matière de recherche par la création d'organismes nouveaux, par des types nouveaux d'aide, comme la recherche du développement, par une orientation considérable des crédits ?

Pourquoi, depuis quelques années, avoir modernisé notre politique en matière de mouvements de crédits et avoir profité de l'équilibre retrouvé non seulement pour accueillir certains capitaux étrangers mais pour libérer les échanges et faciliter les mouvements de capitaux ?

Pourquoi, depuis quelques années, avoir modernisé notre politique en matière d'urbanisme et vous saisir maintenant d'un texte qui, malgré quelques difficultés, représente un effort considérable pour l'urbanisation de la France tout entière au cours des prochaines années ?

Pourquoi tout cela ? Parce qu'il existe une mutation française, qu'il se produit aussi une évolution technique profonde et en même temps une grande aventure obligée, celle de l'ouverture des frontières. Cette mutation française, démographique, industrielle et sociale, cette évolution technique profonde qui transforme les conditions de la politique charbonnière, de l'industrie lourde, des transports et de bien d'autres industries, cette grande aventure qui nous fait abaisser les barrières douanières, tout cela constitue une grande politique qui ne peut pas ne pas présenter des contradictions et des contrariétés et ne pas entraîner des conséquences graves et sérieuses.

C'est pour faire face à cette mutation, à cette évolution technique et à cette aventure que, depuis quelques années, nous avons mené une politique orientée tout entière vers la croissance industrielle.

Une grande part de cette politique a été définie par la loi et, depuis 1959, combien de lois n'ont-elles pas été votées ici et combien en voterez-vous demain ? Elle a été également définie par l'action quotidienne du Gouvernement. Mais il arrive des moments où il faut prendre des décisions rapides et difficiles, qui exigent une procédure adaptée. Et si M. le député Capitant vous a fait tout à l'heure un exposé lumineux de sa légitimité (*Rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République*) il aurait pu aussi, non seulement au nom de l'opportunité mais au nom de l'intérêt national, souligner qu'à certains moments des décisions rapides ou difficiles sont, dans un régime démocratique, de la nature même de l'action gouvernementale, soutenue par l'action du Parlement.

Il faut ajouter, et cela est capital, rejoignant ainsi l'analyse de M. Mendès-France, que cette politique à long terme, qui a exigé des lois et en exigera encore, qui a exigé et exigera encore une action quotidienne du Gouvernement, qui exige aujourd'hui des décisions rapides, que cette politique à long terme est marquée par différents phénomènes : conjoncture dans certaines régions ; conjoncture dans certaines professions et conjoncture européenne tout entière.

Sans doute est-il bon que la première ligne d'arbres ne cache pas la forêt tout entière et si se posent des problèmes graves concernant l'emploi, dont nous parlerons tout à l'heure, il faut

bien voir aussi qu'il y a des régions en expansion et qu'elles sont aussi nombreuses que les régions en difficulté.

Si nous mesurons les difficultés rencontrées par certaines industries comme la sidérurgie, il faut bien reconnaître que l'industrie chimique, l'industrie électronique et d'autres industries sont en plein essor. Si nous nous heurtons à des problèmes financiers comme celui du déficit de la sécurité sociale ou de certaines entreprises publiques, il faut tout de même admettre que l'état de nos finances publiques est fondamentalement sain.

Mais il est vrai que nous devons rester attentifs parce que, dans certaines régions et dans certaines professions, des difficultés conjoncturelles se manifestent et, au surplus, je vais insister sur ce point pendant un instant, parce que nous nous trouvons dans une conjoncture européenne qui n'est pas satisfaisante.

Au cours des dernières années, l'expansion européenne a été très forte et nous en avons bénéficié, notamment au cours des années 1964 et 1965. Aujourd'hui la tendance est renversée. Or la situation économique de la France est maintenant bien davantage liée aux situations économiques de ses voisins qu'elle ne l'était précédemment.

Pensez que, il y a une dizaine d'années, nos importations représentaient 8 p. 100 du produit national brut ; aujourd'hui ce pourcentage est de 15 p. 100 ; pensez que nos exportations, il y a dix ans, représentaient 7 p. 100 du produit national brut ; aujourd'hui, 14 p. 100. En ce qui concerne le commerce avec nos voisins de la Communauté économique européenne, nos importations représentaient 28 p. 100, et nos exportations 29 p. 100 de notre commerce total ; aujourd'hui, ces pourcentages sont passés respectivement à 38 p. 100 et à 41 p. 100.

Dans ces conditions, il est normal que les difficultés rencontrées par les économies de nos voisins rejaillissent sur la nôtre et créent, à côté de difficultés régionales ou professionnelles, une conjoncture nationale moins bonne. C'est cette conjoncture et ces exigences de la politique à long terme qui justifient la demande qui vous a été présentée par M. le Premier ministre et par le Gouvernement tout entier.

Avant de l'explicitier, je vais ouvrir une parenthèse qui vient à son heure : la réponse à la critique que vient de présenter M. Mendès-France. Je regrette d'abord que les noms de deux personnalités aient été jetés dans ce débat, et qu'il ait été dit que le départ de ces deux personnalités des postes importants qu'elles occupaient aurait été dû à des dissentiments à l'égard de la politique gouvernementale. Je dis à M. Mendès-France que j'ai été profondément froissé par ses propos. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants. — Mouvements divers sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Je ne puis imaginer que ses paroles correspondent, dans son esprit, à une réalité.

M. Mendès-France vous a dit que notre situation était alarmante. J'ai exposé tout à l'heure, comme il l'a fait, certaines difficultés conjoncturelles. Mais voyons où nous en sommes. Au cours de l'année 1966 qui vient de se terminer, on a constaté une croissance de notre production industrielle de l'ordre de 6 p. 100, c'est-à-dire conforme aux prévisions du Plan. Il est vrai que nous prévoyons pour l'année 1967 un chiffre de l'ordre de 5 p. 100, et que cette baisse, qui est due essentiellement à la conjoncture européenne, nous place au-dessous du chiffre prévu par le Plan.

Mais ce qui ne vous a pas été dit, c'est que, réserve faite de l'Etat italien, la croissance dans les pays voisins est infiniment moins forte ; c'est justement parce que la croissance allemande — l'Allemagne étant notre premier client et notre premier fournisseur — est dans un mauvais état, que nos exportations ne peuvent se développer et que la limitation de nos exportations, en même temps d'ailleurs qu'un accroissement de nos importations résultant du même phénomène, provoquent une diminution relative de notre production. La situation de la Grande-Bretagne, quoiqu'elle tienne une place moindre dans notre commerce extérieur, contribue également à expliquer cette relative diminution.

Les pessimistes affirment que nous dépasserons à peine le taux de croissance de 4 p. 100. Or ce taux représente, pour l'exécution du Plan, par rapport aux 5 p. 100 de l'an dernier, une moyenne qui était prévisible.

D'autre part, M. Mendès-France a critiqué l'insuffisance de nos investissements. Dans une certaine mesure, sa critique était celle que nous faisons tous depuis des années, c'est-à-dire que les Français éprouvent des difficultés à épargner et à investir.

Mais il se trouve que, depuis quelques mois, l'épargne et l'investissement augmentent. L'épargne a atteint l'an dernier un chiffre record qu'on n'avait jamais constaté auparavant, et la croissance de nos investissements est, cette année, plus forte que celle des investissements de nos voisins allemands et anglais, pour citer nos deux partenaires et concurrents sur le plan industriel.

En ce qui concerne le commerce extérieur, il est vrai que notre balance du commerce extérieur et notre balance des paiements ne présentent pas toujours le solde bénéficiaire qui les caractérisait il y a dix-huit mois, alors que la critique principale qui était faite au gouvernement et au ministre des finances de l'époque était de laisser cette balance des paiements excédentaire sans qu'on se rendit compte qu'elle constituait une source de déflation.

Or les événements font maintenant que notre balance du commerce extérieur est moins brillante, que notre balance des paiements, tout en restant excédentaire, ne l'est qu'après avoir été déficitaire pendant trois mois et on nous fait le reproche inverse.

En fait, le grand problème pour un pays industriel à l'égard de lui-même comme à l'égard de ses voisins est d'avoir une balance équilibrée, ce qui entraîne tout naturellement des périodes d'excédent et des périodes de déficit. L'essentiel est de ne s'installer ni dans le déficit ni dans l'excédent.

Pour le moment, je puis assurer que nous surveillons avec soin une évolution qui n'est pas favorable en matière d'exportations, non en raison de difficultés intérieures mais en raison des difficultés rencontrées par nos voisins.

Si le nombre des chômeurs a crû au cours des derniers mois, notamment après le départ des bases américaines, il faut remarquer que la tendance des offres d'emploi est meilleure et surtout que notre situation — on a trop tendance à l'oublier — est une des meilleures de la Communauté économique européenne. Cela ne nous dispense en aucune façon d'agir, mais cela en tout cas doit nous garder d'un pessimisme excessif. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

Il est vrai que M. Mendès-France a expliqué longuement que notre politique en ses principes était mauvaise, et il a successivement condamné, si je l'ai bien compris, notre doctrine de l'équilibre telle qu'elle est pratiquée, difficilement d'ailleurs, depuis 1959, l'abandon de la planification et l'abandon de toute idée de relance économique. Je voudrais reprendre ces différents points.

Quand M. Mendès-France accuse un ministre d'être « poincariste », il attache à cette critique une certaine valeur, car effectivement et pour bien des raisons M. Mendès-France connaît toutes les qualités et tous les défauts de l'expérience Poincaré. Mais, parlant non seulement en ma qualité de ministre des finances des seize derniers mois, mais au nom des ministres des finances et des gouvernements qui se sont succédés depuis 1959, je dois dire que la doctrine financière qui a été adoptée et approuvée n'est en aucune façon cette caricature d'équilibre qui a été présentée tout à l'heure.

Nous savons parfaitement, et je l'ai expliqué presque trop longuement à la précédente Assemblée, que le budget de l'Etat comprend aujourd'hui, d'une manière très claire, les dépenses définitives, ce que l'on appelle « le dessus de la ligne », et les dépenses remboursables, ce que l'on appelle « le dessous de la ligne ». Et d'une manière continue, malgré les difficultés, les gouvernements ont appliqué une politique qui tendait à une doctrine intelligente de l'équilibre.

En période de surchauffe, le Gouvernement a présenté un budget en fort suréquilibre au-dessus de la ligne, de façon que, compte tenu de l'excédent des dépenses du dessous de la ligne, l'équilibre global soit assuré.

Dans les époques de moindre surchauffe, et même dans les périodes de difficultés, le Gouvernement présente, comme vous pourrez le voir au mois d'octobre prochain, comme vous pouvez le voir cette année, un budget qui est en équilibre pour les dépenses du dessus de la ligne, car il est indispensable, sans se référer aux manes de Poincaré, que le budget des dépenses définitives soit en équilibre, mais un effort particulier et provisoire a été fait, notamment par l'appel à l'emprunt, pour les dépenses du dessous de la ligne.

Je rappelle à cette Assemblée que telle est la situation du budget de 1967. Au mois d'octobre 1966, j'ai indiqué que les dépenses du dessous de la ligne posaient deux problèmes financiers, d'une part le déficit de la sécurité sociale, d'autre part celui des entreprises publiques. Il y a, par ailleurs, les problèmes de l'emprunt auxquels vous avez fait allusion tout à l'heure, problèmes sur lesquels je reviendrai dans un instant.

Pour le budget de 1968, vous verrez que nous appliquons non pas la doctrine « poincariste » de l'équilibre, si je peux faire cette injure aux manes de cet ancien Président de la République et grand financier, mais une doctrine saine de l'équilibre, qui fait jouer le dessous de la ligne en fonction des exigences de l'économie.

Je ne comprends pas davantage, au moins en termes objectifs, la seconde critique relative à l'abandon de la planification et je voudrais la m'expliquer avec quelques détails.

En premier lieu, si un reproche pouvait être fait à la V^e République — mais il ne le sera pas — ce serait d'avoir porté la notion de plan et d'exécution de plan à un degré de perfection qui était ignoré jusqu'au préalable. (Applaudissements sur les

bancs de l'union démocratique pour la V^e République. — Rires et exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Je me souviens qu'en 1959 — et le Premier ministre actuel s'en souvient parfaitement aussi — le général de Gaulle a reçu l'héritage du III^e Plan. Ce III^e Plan était en charpie par suite de l'inflation. Il n'était pas question de l'appliquer, ni d'atteindre le quart de ses objectifs. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et sur quelques bancs du groupe des républicains indépendants.)

Nous avons préparé un III^e Plan intérimaire, qui a été appliqué. Puis le Premier ministre, M. Pompidou, a fait voter le IV^e Plan, et ensuite le V^e Plan.

Le IV^e Plan a été appliqué à plus de 90 p. 100.

Le V^e Plan, nous nous efforçons de l'appliquer, avec bien des difficultés. En effet, comme cela avait été très nettement dit au moment de sa discussion et de son vote, ce V^e Plan est budgétairement ambitieux.

Quant au budget de 1967, il a été présenté, puis voté par la précédente Assemblée sous le signe général du rattrapage du retard de l'année précédente pour que le V^e Plan soit appliqué dans de bonnes conditions.

J'ajoute — à propos de dialogue et de discussion avec l'Assemblée — que, s'il est une chose dont la V^e République peut être fière parce qu'elle est la seule à l'avoir fait, c'est d'avoir soumis abondamment le IV^e et le V^e Plan à la discussion préalable des Assemblées. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

On a pu dire au sujet du V^e Plan — et personne ne l'a contesté — que la préconsultation de l'Assemblée, du Conseil économique et social, puis l'approbation par le Parlement représentent un dialogue d'une valeur exemplaire que je souhaite voir continuer au cours des prochaines années. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Arthur Notebart. Il y a même eu le plan de Constantine !

M. le ministre de l'économie et des finances. Mais le reproche de M. Mendès-France, une fois passé sous silence l'effort de la V^e République qui s'accroche à la planification comme on ne le fit jamais auparavant, est de dire : par les procédés que vous employez et notamment par la débudgétisation, en fait vous déplanifiez.

Entendons-nous sur les conséquences et sur la portée de la débudgétisation.

La débudgétisation est un fait. Il en a été discuté au moment de l'élaboration du V^e Plan et à cette tribune. Le problème est de savoir si la débudgétisation est une déplanification.

En aucune façon. Ne comparez pas la situation de l'Etat en 1950 et en 1965. En 1950, il est vrai, il n'existait pas d'épargne disponible ; l'autofinancement était interdit aux entreprises. La situation générale de la France imposait que la quasi-totalité des grands investissements, qu'il s'agisse d'investissements de l'Etat, d'investissements économiques ou d'investissements sociaux passent par le budget de l'Etat. L'on ne cessait d'annoncer à l'époque, et M. Mendès-France lui-même, que le développement de la capacité économique de la France permettrait de laisser à un secteur libre d'épargne des possibilités de financer l'activité économique et sociale sans que l'Etat assume la responsabilité du tout.

Et c'est ce qui s'est progressivement passé, en raison non pas d'une doctrine idéologique, mais simplement du fait que l'expansion croissante permettait — notamment pour le logement avec l'épargne-logement ou le marché hypothécaire, comme pour de nombreux autres secteurs de la vie économique ou de la vie sociale — le développement de moyens de financement qui n'entraînent en aucune façon, parce qu'ils sont débudgétés, un renoncement aux orientations fondamentales du Plan, bien au contraire. Je signale en particulier que la notion de plan d'épargne, qui nous a été reprochée, est recommandée par le Plan comme un mode de financement normal dans un pays en expansion. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

Il est vrai que certaines de nos initiatives, au cours des derniers mois, méritent, aux yeux de M. Mendès-France, des critiques très violentes. Il s'agit des conventions avec la sidérurgie, avec l'industrie électronique pour le plan calcul et la télévision en couleurs, des contrats-programmes et d'une manière générale de ces mesures qui aboutiraient, selon lui, à mettre l'Etat au pied de l'industrie privée, ou qui l'amèneraient à faire profiter de deniers récoltés par l'emprunt des grands secteurs de l'activité non étatisés.

Je lui répondrai d'abord sur certains points précis et notamment sur la convention avec la sidérurgie.

La situation de la sidérurgie, industrie de base de la vie économique française, était très difficile depuis quelques années en raison des transformations techniques et de la compétition internationale.

Une première solution peut consister à envisager sa nationalisation, son étatisation.

Une seconde solution eût consisté à lui permettre de se procurer sans condition des fonds sur le marché financier.

Le Gouvernement, de propos délibéré et après s'en être amplement expliqué, a choisi la voie médiane de l'accord, en refusant non seulement l'étatisation, mais aussi le laisser-faire.

Un accord très complet a donc été conclu. Le texte qui a été intégralement publié, porte notamment sur les conditions sociales, la main-d'œuvre, l'industrialisation et l'orientation générale donnée à l'industrie en fonction de l'aide que l'Etat lui accorde.

Je donnerai une première indication. Si, effectivement, certaines clauses n'ont pas été imprimées — et il faut bien voir de quelles clauses il s'agit — l'essentiel en a été indiqué oralement, en particulier à la télévision. C'était à la fin du mois de juillet et il était difficile de trouver un meilleur mode d'information. (*Rires et exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

M. René Cassagne. Voilà pourquoi les ordonnances vont « tomber » en juillet!

M. le ministre de l'économie et des finances. Le détail des prêts éventuels du fonds de développement économique et social en contrepartie de l'effort d'autofinancement des entreprises n'a pas été précisé par écrit. Seul le montant global envisagé a été indiqué et, s'il n'a pas été question de montants particuliers, c'est que ceux-ci résultent de conventions particulières qui dépendent elles-mêmes de l'effort d'autofinancement des entreprises.

Les dispositions relatives au charbon n'ont pas été tout de suite rendues publiques — elles le sont à présent — car il s'agissait, en raison des traités votés par la France, de domaines où nous n'avons pas un pouvoir total de décision et où il convenait par conséquent d'obtenir l'accord de la Haute Autorité ou de nos partenaires de la Communauté.

Enfin, il est un reproche auquel j'ai été très sensible — car lorsque je me trouve devant d'autres auditeurs, c'est le reproche inverse qui est adressé au Gouvernement — c'est celui d'avoir exercé une pression sur une industrie privée, d'avoir exigé des concentrations, d'avoir imposé la constitution d'une société industrielle afin que la sidérurgie participe pour une large part à l'effort d'industrialisation de la Lorraine.

Etant donné la situation de la Lorraine, nous avons pensé qu'il était du devoir non pas seulement du Gouvernement mais de l'Etat de donner rapidement à une industrie fondamentale les moyens de se redresser. En contrepartie nous lui imposons, selon des propositions qui avaient été discutées avec des organisations syndicales, un plan de concentration ou d'association et de spécialisation, un plan précis d'investissement, un plan social pour la main-d'œuvre et un plan de coordination de l'action de l'Etat et des industries pour la création d'usines nouvelles.

J'ajoute que, chaque année, le commissaire général du Plan est chargé d'enquêter sur la bonne exécution de ces conventions, de déposer un rapport après avoir entendu les autorités régionales, les chefs d'entreprise, les organisations syndicales, de façon que le Gouvernement puisse, le cas échéant, rectifier certaines dispositions si les engagements pris par les industriels ne sont pas respectés.

M. André Fanton. Très bien!

M. le ministre de l'économie et des finances. L'Etat s'est mis à genoux, c'est vrai, mais d'une curieuse façon, dans la mesure où maintenant l'ensemble d'une industrie — en raison de l'aide que nous lui apportons — collabore étroitement avec l'administration et, j'ose l'affirmer, au service non seulement d'une région mais de toute l'industrie française. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

J'en dirai autant d'un accord qui a été voulu et délibéré par le Gouvernement avant son exécution entre l'Etat et l'industrie électronique. Nous avons estimé — et là je fais un aveu : nous avons « déplanifié » dans la mesure où cet effort ne figurait pas au Plan — nous avons estimé qu'il fallait y ajouter, que l'industrie française des ordinateurs était une exigence économique, politique et intellectuelle; qu'une telle technique de pointe ne pouvait pas, quelle que dût être notre attitude à l'égard d'entreprises à majorité de capitaux étrangers, être interdite à l'industrie française.

Nous avons demandé à des industries de fournir un effort financier et technique et nous leur avons apporté notre collaboration effective.

Pouvait-on sérieusement penser — et je reviendrai sur cette question quasi philosophique — qu'à l'intérieur du Marché commun, une industrie qui ne saurait vivre qu'à la condition d'exporter, s'accommoderait d'un système étatique alors que le développement de son activité repose, par la nature même des choses, sur un perpétuel accroissement de capitaux, de techniques et d'échanges commerciaux? Aucune organisation étatique ne

peut offrir une telle souplesse. (*Applaudissements sur quelques bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

Là aussi nous avons établi un contrat très précis. A l'effort de l'Etat correspond un effort comparable des sociétés et tout se passe dans l'intérêt commun.

M. Mendès-France a pu sourire des nombreux contrats-programmes que nous signons depuis quelques mois. Je me suis expliqué sur ce sujet devant l'Assemblée: Nous avons estimé que la politique de blocage des prix ne devait pas être brisée, mais progressivement atténuée, ce qui nécessitait l'engagement de chefs d'entreprises.

Si je devais rapporter toutes les plaintes que nous avons recueillies, M. le Premier ministre et moi-même, de la bouche des chefs d'entreprises à qui nous imposons de signer des engagements avant de modifier la ligne générale des prix, l'Assemblée se rendrait compte que les contrats-programmes représentent de la part du Gouvernement un effort d'orientation correspondant exactement à ce que le Plan pouvait souhaiter et conforme aux intérêts de l'économie nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Un dernier mot sur la planification, puisque les paroles prononcées par M. Mendès-France au sujet des collectivités locales ont été si fortement applaudies.

Après la période difficile des années 1963 et 1964, l'année 1966 — et je prends à témoin certains des membres de cette Assemblée qui ont suivi ce redressement — a enregistré une progression des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations aux collectivités locales. (*Vives interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Que chacun écoute chacun dans le silence qui règne depuis le début de cette séance!

Dans l'intérêt de l'Assemblée, ne recommençons pas les errements d'un précédent débat!

M. le ministre de l'économie et des finances. Cet accroissement est d'une année sur l'autre de l'ordre de 14 p. 100, sans parler de la création par le Gouvernement de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales qui, grâce en partie aux fonds de la caisse des dépôts, en partie à des emprunts régionaux, a presque permis de doubler cette progression; ainsi le total des prêts consentis par les deux organismes en 1966 marque une augmentation de près de 24 p. 100 par rapport à 1965. (*Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Pour en terminer avec le problème de planification et d'orientation et avant d'arriver aux critiques relatives à la relance de l'économie, je ne voudrais en aucune façon mettre M. Mendès-France en contradiction avec lui-même car les paroles qu'il a prononcées quand il était président du conseil, je suis sûr qu'il les redirait aujourd'hui.

Jc vais les lire parce qu'elles sont exactement dans la ligne de ma propre pensée et de la politique gouvernementale actuelle.

Voici ce que disait M. Mendès-France, président du conseil, sur des problèmes analogues à ceux que nous connaissons.

Il ne me démentira pas si j'affirme que sa pensée, malgré les propos qu'il vient de tenir, est très proche de ma déclaration :

« On nous a dit : Les mesures que vous vous proposez de prendre... — il s'agissait de pouvoirs spéciaux — ... sont des mesures étatistes ou dirigistes. Je réponds non. Nous faisons appel à des moyens libéraux, en ce sens qu'ils sont fondés sur le jeu de la concurrence et de l'initiative de chaque producteur, afin d'amener l'économie française à se réadapter selon les nécessités mêmes du monde moderne. Tel est, par exemple, l'objectif de la libération des échanges. Mais nous savons aussi que la stricte application du libéralisme et du laissez-faire aboutirait à d'injustes souffrances. C'est pourquoi nous voulons une action de l'Etat... Nous ne prétendons pas diriger la réadaptation, mais nous avons le droit et le devoir de l'orienter vers ce qui correspond le mieux aux besoins réels de la collectivité. »

C'est exactement ce que nous tentons de faire et si M. Mendès-France peut, ce qui est son droit, critiquer les résultats, qu'il soit persuadé que notre pensée est identique à la sienne! (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Le dernier point que j'examinerai est celui de la relance, je dirai plutôt du soutien, car lorsqu'une économie connaît une croissance annuelle de l'ordre de 4 p. 100 — même si l'on estime que ce taux devrait atteindre 5 p. 100 ou même davantage — il

ne s'agit pas véritablement d'une relance qu'impliquerait une économie dans le marasme.

Sur ce point, et M. Mendès-France ne pourra sans doute qu'applaudir, la politique que nous suivons depuis quelques mois et que nous continuerons de suivre — nous vous la présenterons particulièrement lors de l'examen du prochain budget — est exactement celle qu'il souhaite. (*Sourires sur divers bancs. — Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

En ce qui concerne d'abord les habitations à loyer modéré, au début du mois de janvier, sans qu'intervienne aucune préoccupation électorale (*Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*) puisque les effets ne s'en font sentir qu'un an après... (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. Robert Ballanger. A la Réunion, vous êtes tranquille.

M. le ministre de l'économie et des finances. Comme j'aimerais vous emmener un jour à la Réunion, monsieur Ballanger !

M. Robert Ballanger. J'y suis déjà allé et je sais comment s'y déroulent les élections !

M. le ministre de l'économie et des finances. Nous avons décidé de lancer dès le mois de janvier et dans le courant du premier semestre les deux tiers du programme H. L. M. afin que nous puissions en cours d'année étudier un nouvel effort portant sur la construction de logements.

En outre, pour les raisons qui ont été indiquées à cette tribune, mais sans l'annoncer à grand fracas, M. le Premier ministre et moi-même avons effectivement demandé aux grandes entreprises de hâter l'exécution de leurs commandes.

Il se trouve également — je peux le dire puisqu'une indiscretion du journal *Le Monde* le révèle aujourd'hui — que le Gouvernement a décidé de lancer l'emprunt destiné à l'équipement ce mois-ci, au lieu de le faire, comme d'habitude, au mois d'octobre. Ainsi disposerons-nous de nouveaux crédits pour hâter certains investissements. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

J'irai plus loin.

Nous étudions, pour les faire discuter par le Parlement, des lois de programme qui permettront, dans l'enveloppe des crédits de l'an prochain et de l'année suivante, d'établir des plans pour certains équipements publics.

Quant à l'effort de relance européenne, il a été commencé il y a quelques mois dans la résidence du Premier ministre britannique, où les ministres des finances de plusieurs pays d'Europe, pendant une journée, ont discuté des taux d'intérêt à fixer pour envisager des baisses simultanées en vue d'une relance commune. Vous avez pu constater, depuis lors, une baisse régulière de ces taux, premier effort commun qui pourra être suivi d'autres.

Cet effort évoqué par M. Mendès-France, pour soutenir une économie qui s'accroît moins fortement que l'année précédente du fait que les pays voisins connaissent des difficultés plus grandes que le nôtre, nous avons donc commencé de l'accomplir et nous le poursuivons exactement ou presque selon les indications techniques données par M. Mendès-France lui-même.

Il est toujours possible de présenter une action d'une manière bonne ou mauvaise. Je donnerai, si vous le permettez, deux exemples.

Lorsque l'on décide une incitation fiscale à l'épargne, c'est très bien ; mais lorsque l'on consent une déduction d'impôt aux capitalistes, c'est très mal. Or, en fin de compte, c'est la même chose. Si l'on accorde une incitation fiscale à l'épargne, c'est pour que se forme un capital. (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

Lorsque nous prenons, le cas échéant, à la demande des députés de la majorité ou même de l'opposition la plus vive, des mesures pour reconverter les chantiers navals, c'est très bien ; mais lorsqu'on analyse cette reconversion comme un prêt à une industrie privée, c'est très mal. (*Applaudissements et rires sur les mêmes bancs.*)

Sur cette question des chantiers navals, je peux rassurer M. Mendès-France : la grande opération d'aide à un chantier — problème posé au début de l'année 1966 — a été décidée précisément parce qu'il y avait un programme de reconversion, et il n'était pas facile, croyez-moi, de trouver, même avec l'aide d'importants capitaux publics, des chefs d'entreprises et des ingénieurs désireux d'accepter le sauvetage de cette industrie et de son personnel et, en même temps, d'orienter cette industrie vers des activités nouvelles.

Ce qu'il faut dire, à la fin de ce nouveau dialogue entre M. Mendès-France et moi-même, c'est qu'on ne peut pas vouloir à la fois une chose et son contraire.

Nous voulons l'expansion par la compétition internationale et nous le voulons parce que la France ne peut probablement pas assurer son expansion à l'écart de la compétition inter-

nationale. Or, il se trouve que la compétition est liée à l'esprit d'entreprise, au libre jeu de la concurrence. Dans ces conditions, il appartient à l'Etat, en gardant la totalité de ses responsabilités pour ce qui concerne les équipements publics ou les entreprises nationales, de faire en sorte que tous les chefs d'entreprises, et avec eux l'ensemble de leur personnel, soient aidés dans leurs efforts. C'est là l'essence, le fondement de notre politique et je suis persuadé sinon qu'il n'y en a pas de meilleure, en tout cas qu'il n'y en a pas d'autre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

J'en reviens à l'objet même du débat en faisant un détour par la vallée du Rhin. (*Sourires.*)

Récemment, le ministre allemand de l'économie a déclaré que le travail exigé des responsables de l'économie et des finances imposait à la fois — je lui laisse l'entière responsabilité de ses propos — l'effort d'Hercule et celui de Prométhée. L'effort d'Hercule pour couper les têtes sans cesse renaissantes de l'Hydre de Lerne ou pour nettoyer les écuries sans cesse salies d'Angias, mais aussi l'effort de Prométhée pour apporter à l'économie terrestre le feu dont elle a besoin pour être sans cesse ranimée.

Le ministre allemand de l'économie et des finances tenait ces propos en pensant aux responsabilités qui sont maintenant celles du gouvernement fédéral depuis que le Parlement allemand, à la quasi unanimité des députés, y compris les députés socialistes, a voté — et ce vote est tout récent — une loi de pouvoirs spéciaux auprès de laquelle la nôtre paraît bien misérable. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

En quoi, toutes proportions gardées, notre travail s'apparente-t-il, d'une part, à celui d'Hercule et, d'autre part, à celui de Prométhée ? Nous abordons là directement la question de la délégation de pouvoirs, en vertu de l'article 38 de la Constitution.

En ce qui concerne Hercule, un premier exemple a été donné par M. le Premier ministre, celui de la sécurité sociale.

Nous constatons une croissance régulière du déficit de la sécurité sociale, croissance qui représente certes peu de chose par rapport à l'ensemble du budget social de la nation, mais qui constitue, pour les années à venir, un risque d'autant plus grave qu'il est en contradiction avec les recommandations du Plan.

Il n'est pas question de s'opposer à l'augmentation moyenne des prestations. Mais il faut mesurer cette augmentation, sinon les assurés sociaux seraient les premières victimes d'un déséquilibre menant à l'inflation.

Modérer les dépenses, rééquilibrer le régime général, faire supporter par le budget une part accrue de certaines dépenses, ce sont là des mesures de progrès d'autant plus nécessaires que, dans le domaine même de la protection sociale, des actions de rééquilibre se révèlent indispensables, car si certains risques sont trop couverts, d'autres, comme l'insuffisante garantie de l'emploi et des ressources, ne le sont pas assez. Et il convient de maintenir et même, si possible, d'améliorer certaines prestations, notamment les prestations familiales.

Cette perspective de réforme de la sécurité sociale fait naître des craintes. Certaines formations voudraient faire de la sécurité sociale leur domaine.

Rappellerai-je à cette Assemblée que c'est en 1945 que la sécurité sociale a été instituée — par un gouvernement que présidait le général de Gaulle (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République*) — et que deux grandes extensions, longtemps réclamées, ont été réalisées par la V^e République : la sécurité sociale au monde rural et la sécurité sociale aux travailleurs indépendants ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Des craintes particulières ont été exprimées pour ce qui concerne la profession médicale. Malgré les déclarations de M. le ministre des affaires sociales et de M. le Premier ministre, on voudrait faire croire qu'au moment où nous envisageons une réorganisation de la sécurité sociale et au moment où nous nous proposons de rétablir son équilibre financier pour les années à venir, nous allons porter atteinte au statut d'une profession.

M. le ministre des affaires sociales et M. le Premier ministre ont dit — et je le répète après eux — que nous n'avions nullement l'intention de modifier les conditions fondamentales de l'exercice de la profession médicale. Nous sommes attachés autant qu'on peut l'être à l'avenir de la médecine libérale. Il est simplement entendu — c'est une recommandation d'ordre moral — que l'avenir de la médecine libérale repose avant tout sur la discipline et la modération des médecins. C'est là le fond du problème. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

Autre travail d'Hercule prévu par ce texte : la reconversion, œuvre indispensable que la technique et le progrès économique rendent nécessaire. Le problème n'est pas nouveau. J'ai été surpris d'entendre M. Mendès-France proclamer à cet égard l'échec de la V^e République. Je n'ai pas l'habitude de mettre en parallèle ce qui a été fait avant 1958 et ce qui a été fait depuis,

Sur ce point cependant, si les difficultés provisoires de la période de stabilisation ont amené une légère décroissance, il faut considérer l'œuvre accomplie depuis 1959. Or jamais l'aménagement du territoire, notamment par la reconversion, c'est-à-dire par le développement des aides au personnel ou à l'investissement, n'avait pris un si grand essor. Je reconnais qu'il faut poursuivre et accentuer cet effort.

Pour ce qui concerne la reconversion, il ne s'agit pas seulement d'apporter une aide financière, il faut aussi élaborer des règles juridiques exorbitantes du droit commun. Sur ce point, comme M. le Premier ministre m'invitait hier à le faire, je vais vous donner l'exemple d'une orientation que nous devons prendre.

Il existe dans notre droit des procédés classiques de liquidation judiciaire et de faillite qui condamnent les industries à une impasse, car il faut attendre l'effondrement de l'entreprise pour pouvoir la reconvertir.

Les législations modernes établissent des procédures, d'ailleurs difficiles, qui, en garantissant les droits des créanciers, permettent, avant d'arriver au seuil fatal, d'assurer la survie d'une entreprise utile à l'économie, ou pour des motifs d'intérêt social, à condition qu'elle suive certaines recommandations. C'est là une disposition importante qu'il faudra prendre en fonction de l'idée fondamentale d'aide à la reconversion.

De même, il est utile d'envisager, pour une région entière à reconvertir, des procédés qui ne sont pas nouveaux, qui ont été expérimentés sous la forme de bureaux industriels ou de sociétés de développement régional, des types d'organismes neufs comme des sociétés d'économie mixte à régime spécial, aptes à prendre pour un temps limité des responsabilités particulières au titre de la reconversion.

Une autre partie de la tâche que cette délégation de pouvoirs nous permettra d'accomplir est celle qui intéresse — pour reprendre l'expression du ministre allemand — Prométhée, c'est-à-dire la réanimation de l'économie. Dans cette perspective, le développement et l'orientation de l'épargne constituent des points importants.

C'est d'ailleurs, depuis des années et des années, notre grand problème. Tous les gouvernements — et pas seulement ceux de la V^e République — ont compris que nos ambitions industrielles étaient difficilement soutenues par notre capacité financière. Tout l'effort qui a été accompli depuis quelques années, mais qu'il faut développer encore, porte précisément sur l'extension de cette capacité financière et sur l'orientation de l'épargne vers les investissements.

Voilà qui suppose encore quelques mesures, lesquelles ne sont pas toutes d'ordre réglementaire.

Il en est de même en ce qui concerne l'amélioration des structures. A ce sujet, il est vrai que nous avons encore des progrès à réaliser, notamment en raison du fait que nous ne souhaitons point mener une politique de concentration à tout prix et que nous désirons maintenir, voire développer les moyennes entreprises.

Mais pour que ces moyennes entreprises se développent, il faut éviter qu'elles tombent sous la coupe de grandes entreprises étrangères. Il faut qu'elles s'associent; nous souhaitons également créer, à l'image de certaines législations modernes, des sociétés d'intérêts communs groupant des entreprises pour un objet précis, technique ou commercial, et permettant de combiner, au moins pendant un temps, les dimensions traditionnelles de certaines entreprises et l'effort technique ou commercial nécessaire. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République.)

S'il le fallait, pour donner telle ou telle autre explication, je reprendrais la parole au cours de ce débat. Mais les propos que je viens de tenir, complétant ceux que vous avez entendus hier, doivent montrer à nos partisans comme à nos adversaires que derrière le texte qui vous est soumis figurent des orientations précises et qu'il nous est facile de les expliciter.

Je dirai pour terminer quelques mots d'ordre politique.

Hier j'entendais M. le Premier ministre évoquer tous les pouvoirs spéciaux qui avaient été demandés depuis 1948. J'ai un avantage sur lui, c'est que pendant des années et des années j'ai été parlementaire, un parlementaire d'opposition dont on ne disait pas que c'était un opposant qui venait souvent à composition. Cependant, je me suis aperçu, en me reportant aux débats, que j'avais voté la plupart des pouvoirs spéciaux, et moins ceux qui avaient fait l'objet d'une discussion au Sénat. Une fois d'ailleurs ils ont été également votés par les communistes.

Pour d'autres, je m'étais simplement abstenu. Je n'ai jamais pris la parole contre eux et je ne les ai jamais refusés.

En qualité de Premier ministre, il m'est arrivé de les demander pour atteindre un but qui tient à cœur à M. Mendès-France comme à moi-même, mais qui n'a pu être atteint que par cette voie. Il s'agit du projet de 1960 contre les fileaux sociaux. Les ordonnances ont complété des mesures qui avaient été prises timidement auparavant et elles ont eu l'avantage, tout en n'étant pas ratifiées, d'être appliquées pour le bien général. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République.)

Pourquoi cette attitude au cours des dernières années? Pourquoi vous demandons-nous cette délégation parfaitement légitime et nécessaire? Tout simplement parce que si la démocratie est le dialogue et la discussion, elle est aussi l'action.

Il y a eu et il y aura des débats économiques et financiers, il y a eu des textes de lois; il y a eu des discussions sur les Plans. Jamais les Assemblées de la V^e République n'ont autant discuté en matière économique et financière. Je suis prêt sur ce point à faire toutes les comparaisons que l'on voudra avec les Assemblées de la IV^e République. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mais, à certains moments, un Gouvernement a le droit de demander l'extension de ses pouvoirs pour agir au bénéfice de la démocratie.

La démocratie, c'est l'épanouissement des droits individuels. Il est donc tout à fait normal que la délégation de pouvoirs spéciaux que nous vous demandons soit utilisée pour favoriser l'épanouissement des individus ou pour prendre des mesures assurant la garantie de l'emploi ou améliorant le statut des travailleurs.

Mais la démocratie, c'est aussi l'effort et il ne faut jamais oublier que le progrès social ne s'accomplit pas uniquement par la répartition des richesses, et qu'il faut d'abord et avant tout encourager la production de ces richesses. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République.)

La démocratie, c'est certainement le respect des situations acquises. La démocratie, c'est l'indemnité aux expropriés, c'est le respect de la propriété commerciale, c'est le respect des régimes de retraite, c'est le respect du droit à l'emploi, le respect de la libre entreprise, le respect des professions libérales. Mais la démocratie, c'est aussi l'avenir, c'est-à-dire la volonté de s'adapter en faisant ployer, le cas échéant, les intérêts ou les obstacles qui s'opposent à cette conquête de l'avenir. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants.)

Le Gouvernement veut l'action, le Gouvernement veut l'effort, le Gouvernement veut l'avenir, ce qui ne le contraint en aucune façon à refuser le dialogue. Cela doit lui permettre, au contraire, de mieux assurer l'épanouissement des droits individuels, le respect des droits légitimes, et le placer, au regard de la nation, dans la situation d'un gouvernement démocratique, laquelle commande de prendre conscience de la nécessité et de tout mettre en œuvre pour y satisfaire.

Comme le Premier ministre l'a exposé hier et comme il le redira demain, c'est dans cet esprit que le Gouvernement orientera les mesures que la délégation de pouvoirs, accordée en vertu de l'article 38 de la Constitution, lui permettra de prendre au cours des mois prochains. C'est dans cet esprit que, responsable des orientations économiques et financières, je lui demanderai d'agir. (Vifs applaudissements prolongés sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la motion de censure.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes.)

Le Chef du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBACCHI.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)